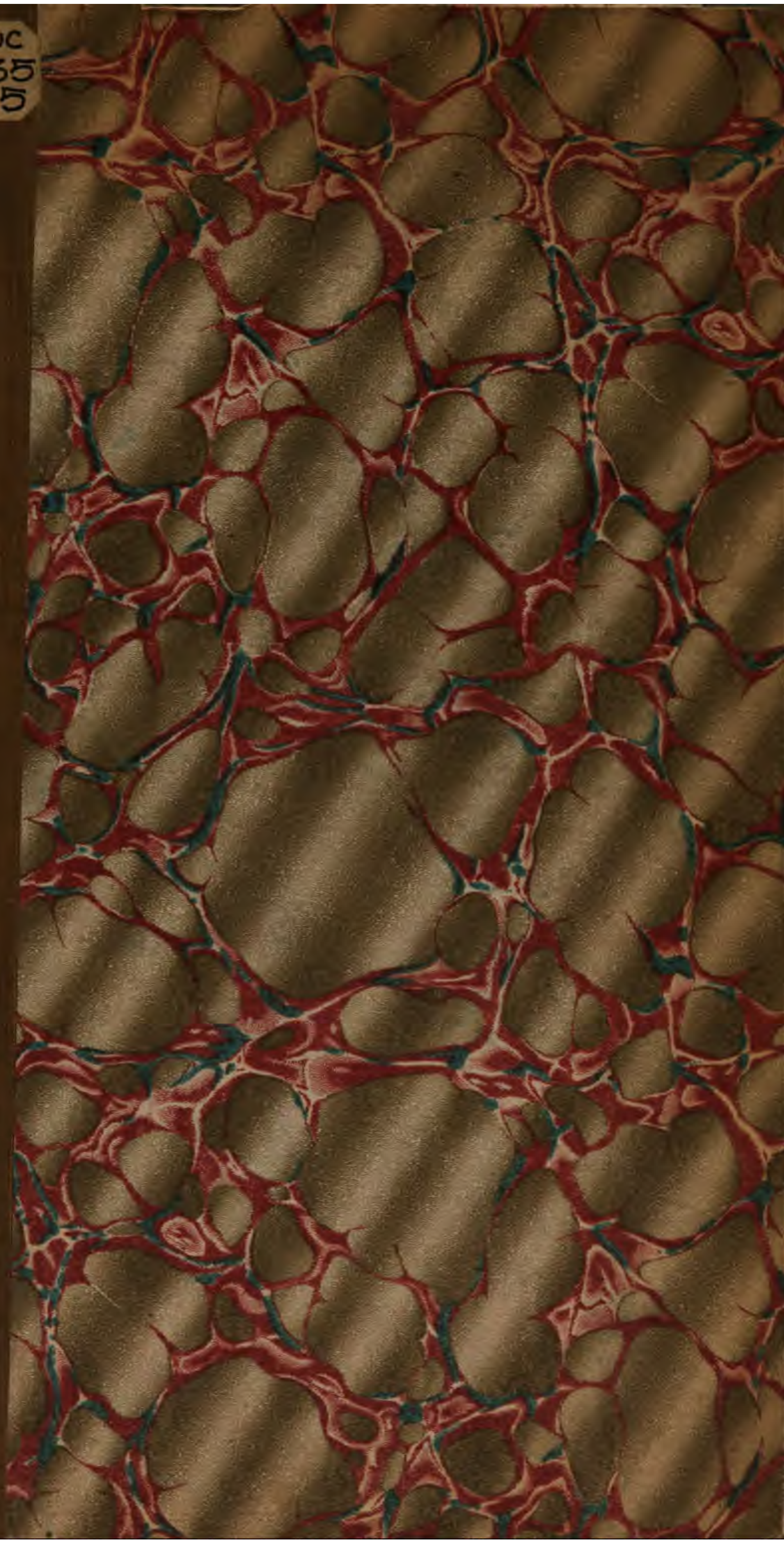
Frédéricq - Enseignement de l'histoire. 1883.



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DE

L'HISTOIRE A PARIS

NOTES ET IMPRESSIONS DE VOYAGE

PAR

PAUL FRÉDÉRICQ

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

PARIS
TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT
19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

1883

Chas Gross
Paris, Feb. 6. '85

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DE

L'HISTOIRE A PARIS

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DE

L'HISTOIRE A PARIS

NOTES ET IMPRESSIONS DE VOYAGE

PAR

PAUL FRÉDÉRICQ

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

1883

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DE

L'HISTOIRE A PARIS

NOTES ET IMPRESSIONS DE VOYAGE

Aucune des grandes universités d'Allemagne ne compte autant de cours d'histoire qu'on en trouve à Paris, disséminés dans les diverses institutions d'enseignement supérieur : à la Faculté des lettres, au Collège de France, à l'École des chartes, à l'École normale supérieure, à l'École pratique des hautes études et à l'École libre des sciences politiques. En 1881 (semestre d'été) pendant mon excursion aux universités allemandes, Berlin avait 26 cours d'histoire, Leipzig 21, Breslau 16, Bonn 14, Gœttingue 14, et ainsi de suite (1). A Paris, en comptant bien, on arriverait sans peine à un total de *cinquante* cours d'histoire et de sciences auxiliaires historiques.

Aussi n'était-il guère facile d'assister aux leçons de tous ces maîtres qui enseignaient dans des locaux différents entre 8 heures du matin et 7 heures du soir. En y consacrant un mois (juin 1882) et en m'y appliquant de mon mieux, j'espère être parvenu à saisir dans ses grandes lignes l'état de l'enseignement supérieur historique à Paris. Je m'empresse d'ailleurs de répéter ce que je déclarais l'an passé dans mon travail sur quelques universités allemandes : les pages qui suivent sont de simples notes de voyage. Elles n'ont pas la prétention de trancher les nombreuses questions que soulève l'organisation des cours théoriques et pratiques d'histoire. Il ne faut y chercher que des impressions et des souvenirs que je me suis efforcé de reproduire le plus fidèlement possible.

(1) Voir le tableau détaillé du nombre des cours d'histoire professés aux universités allemandes pendant le semestre d'été 1881, tableau inséré à la p. 38 de mon rapport sur l'Enseignement supérieur de l'histoire aux Universités de Berlin, de Halle, de Leipzig et de Gœttingue. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, année 1882.)

I. — LE COLLÈGE DE FRANCE.

On sait que le Collège de France, dont l'origine remonte à François Ier (1), comprend aujourd'hui des leçons publiques sur toutes les sciences, faits par des illustrations. Je commence par le Collège de France, parce que c'est là qu'on retrouve le mieux l'ancienne physionomie des cours français d'enseignement supérieur.

Pendant toute la journée, des messieurs et des dames de tout âge, parmi lesquels, en été, de nombreux touristes, vont et viennent dans les petites cours tranquilles sur lesquelles s'ouvrent les vastes auditoires numérotés où l'on entre et d'où l'on sort, comme à l'église. Il y a des chapelles où l'on s'étouffe; d'autres, où (2) le prédicateur fait songer à la *vox clamantis in deserto*. M. Deschanel, qui expliquait avec *brio* une fable de La Fontaine, avait tant de monde que la porte de l'amphithéâtre restait ouverte à deux battants, pour permettre aux amateurs attardés de se masser dans le corridor où n'arrivaient cependant que les rires et les chuchotements approbateurs de la salle. Le public, composé de dames en grande majorité, se délectait aux saillies vives et parfois assez crues du professeur. M. Gaston Boissier, qui faisait un cours d'une exquise finesse sur Horace, avait aussi beaucoup de dames et même un certain nombre de prêtres, le jour où j'ai eu le plaisir de l'entendre.

D'autres professeurs, qui traitent des sujets absolument spéciaux, enseignent dans de petites salles, assis au haut bout d'une table autour de laquelle sont rangés les auditeurs. C'est ainsi que j'ai entendu M. Renan expliquer et discuter des inscriptions sémitiques. Enfoncé dans un fauteuil que remplissait son vaste embonpoint, il causait avec aisance et bonhomie; son aide, M. Berger, inscrivait à la craie les fac-similés au tableau noir sous la direction du professeur. Une dizaine d'auditeurs sérieux, assis à la table, prenaient des notes. Sur les chaises rangées le long du mur il y avait en outre quelques auditeurs de passage, dont deux

(1) La *Statistique de l'Enseignement supérieur*, 1865-1868, donne, pp. 541-555, une intéressante notice historique sur le Collège de France.

(2) M. Gabriel Monod (*De la possibilité d'une réforme de l'Enseignement supérieur*, p. 26), rapporte le fait piquant qui suit : « Michelet raconte quelque part que des paysannes, revenant du marché, entrèrent au Collège de France dans la salle où professait E. Quinet, et qu'elles se crurent à l'Église. Étrange enseignement supérieur, en vérité, où l'on admet tous les passants et où les leçons ressemblent à des prônes. »

dames et deux séminaristes. De temps en temps un vieux monsieur fourvoyé ou une touriste anglaise entrait dans la salle et s'y installait pour quelques minutes, puis repartait sans plus de façons. Dans la même petite salle j'ai assisté à une leçon de grammaire de la langue d'oïl, faite par M. Gaston Paris. Sur 17 auditeurs, dont une dame seulement, 12 prenaient des notes avec une activité exemplaire. M. Paris parlait de l'*o* ouvert et de l'*o* fermé devant une nasale simple dans les dialectes romans, et chaque fois que la porte s'ouvrait, livrant le passage à un promeneur, il le foudroyait d'un regard railleur qui partait de son grand monocle rond, braqué sur l'œil gauche.

Ces cours des petites salles sont beaucoup plus scientifiques et plus féconds que ceux des grands amphithéâtres, qui ne semblent organisés qu'en vue de la masse flottante des désœuvrés.

Pendant l'été de 1881 les cours d'histoire étaient les suivants : M. Ed. Laboulaye exposait les théories politiques au XVIIIe siècle; M. Alfred Maury traitait l'histoire de l'Angleterre du XVIe au XVIIIe siècle, ainsi que l'histoire des migrations des peuples de l'antiquité qui se sont établis en Europe; M. Ernest Desjardins faisait un cours d'épigraphie de la Gaule romaine; M. Olivier Rayet retraçait la vie privée des Grecs et principalement des Athéniens; et M. Albert Réville racontait l'histoire religieuse des Chinois.

Je n'ai pas entendu M. Laboulaye qui avait suspendu son cours pour cause d'indisposition, ni M. Rayet que j'ai heureusement retrouvé à l'École pratique des hautes études.

J'ai assisté à une leçon de M. Alfred Maury sur les migrations des peuples de l'antiquité. Dans une vaste salle à colonnes qui pouvait contenir des centaines d'auditeurs, une dizaine de dames et une vingtaine de messieurs, semés çà et là, adossés contre un pilier ou installés dans l'embrasure d'une fenêtre, offraient les types les plus variés. Personne ne prenait des notes. M. Maury parlait de l'époque préhistorique et des travaux admirables du savant danois Worsaae. Avec une bonhomie avenante et sans s'arrêter un instant, pas même pendant qu'il se mouchait, le professeur faisait sa leçon dans le vide et d'un air résigné.

Dans le même amphithéâtre M. Réville avait beaucoup plus de monde à son cours de religion chinoise. Ce jour-là il exposait les luttes des Papes contre les Jésuites établis en Chine, au siècle passé. Je crus reconnaître en gros les intéressants articles de *Variétés* que M. Réville a consacrés en 1882, au même sujet dans la *Flandre libérale*, journal belge paraissant à Gand. Il y avait beaucoup de dames, dont une partie fit escorte au professeur à sa sortie,

Dans un autre grand amphithéâtre j'ai entendu M. Ernest Desjardins faire une leçon des plus intéressantes sur la province romaine devant une vingtaine d'auditeurs, dont la moitié étaient des désœuvrés. Sur quatre dames, deux sommeillaient gracieusement dans un petit coin.

Je ne m'arrêterai pas davantage aux cours du Collège de France, qui sont très peu fréquentés par les vrais étudiants (1). Sauf aux leçons faites pour un public d'élite, dans les petites salles, cet enseignement ne peut pas former d'élèves. Ce sont des conférences publiques dont les petits rentiers, les passants et les touristes forment l'auditoire sans cesse renouvelé! Je plains sincèrement les maîtres illustres soumis à un pareil système. Ajoutons cependant qu'à mesure que l'enseignement supérieur s'organise à la Faculté des lettres, les vrais étudiants commencent à fréquenter le Collège de France.

II. — L'ÉCOLE DES CHARTES.

Le Collège de France est situé à côté de la Sorbonne, dans le vieux quartier des Écoles, sur le versant de la célèbre colline de Sainte-Geneviève. L'École des chartes est dans une tout autre zone parisienne, sur l'autre rive de la Seine, en plein Marais, rue des Francs-Bourgeois, 58. Elle occupe une partie des bâtiments des Archives nationales. Son histoire mérite d'être résumée en deux mots.

Sous le premier empire on agita vaguement la question de créer une école spéciale historique (2). C'est la Restauration qui, par une

(1) M. Monod (ouvrage cité, p. 20) dit à ce sujet : « J'ai constaté par un exemple frappant cette indifférence de la jeunesse. J'ai suivi pendant une année un cours de droit historique, professé au Collège de France par un savant de premier ordre. Je pensais que parmi les 3,000 étudiants en droit, il y en aurait bien une centaine désireux de profiter de cette occasion unique de compléter leurs études. Il n'en était rien. Nous étions une soixantaine d'auditeurs, sur lesquels il y avait tout au plus dix jeunes gens, dont quatre prenaient des notes. Le reste de l'assistance se composait de dix dames, de dix hommes d'âge mûr et d'une trentaine de vieillards. »

(2) Dans les notes dictées au château de Finckenstein, le 19 avril 1807, à la suite de propositions faites par M. de Champagny, ministre de l'intérieur, Napoléon reconnaissait la possibilité et l'utilité d'une école spéciale d'histoire. On y lit ces lignes significatives : « On placerait au premier rang l'histoire de la législation : le professeur aurait à remonter jusqu'aux Romains et à descendre de là, en parcourant les différents âges des rois de France, jusqu'au code Napoléon. Le second serait occupé par l'histoire de l'art militaire. De quel intérêt ne serait-il pas, par exemple, de connaître les moyens employés à diverses époques pour l'attaque et la défense des places de notre territoire, etc. » (*Livret de l'École des chartes*, p. 3.) Les mêmes préoccupations guidaient Napoléon, lorsque M. de Champagny lui proposa à la même époque de créer une chaire d'histoire natio-

ordonnance royale du 22 février 1821, institua l'École des chartes avec 2 professeurs et 6 élèves, mais sans local propre, l'un des cours se faisant à la Bibliothèque royale, l'autre aux Archives du royaume. Cet état de choses précaire se prolongea assez péniblement jusqu'en 1847. Une ordonnance du 31 décembre 1846 donnait à l'École des chartes un local, un directeur, un sous-directeur, deux professeurs titulaires, trois répétiteurs et un secrétaire-trésorier. Le directeur était l'helléniste Letronne. Quoique étranger par sa spécialité aux travaux de l'École des chartes, Letronne a eu sur elle une influence décisive et des plus fécondes. C'est lui, en somme, qui a créé sa bibliothèque, ses belles collections, son programme actuel, tout ce qui fait sa force et sa gloire. Le dernier directeur, Jules Quicherat, l'a rappelé éloquemment sur sa tombe. Quicherat lui-même vient de mourir après avoir rendu des services éclatants à l'École des chartes. (1)

La durée des études est actuellement de trois ans, et l'enseignement comprend : la paléographie, les langues romanes, la bibliographie et le classement des bibliothèques et des archives, la diplomatique, l'histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France, le droit civil et canonique du moyen âge et l'archéologie du moyen âge (2). Les cours sont publics; mais pour jouir du titre d'élève et des avantages qui y sont attachés, il faut avoir été admis à la suite d'un concours. Les aspirants doivent être âgés de moins de vingt-cinq ans et munis du diplôme de bachelier ès lettres. On m'a assuré qu'un bachelier de force moyenne réussit en général sans préparation spéciale. L'examen d'admission porte principalement sur le latin et sur des notions générales d'histoire et de géographie. La connaissance d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien, espagnol) est facultative; mais comme les postulants sont nombreux, on est presque sûr d'échouer sans langue vivante. Chaque année on admet vingt élèves au maximum. Ces élèves subissent annuellement deux examens, l'un à Pâques, l'autre à la clôture des cours ; ces épreuves portent, oralement et par écrit, sur la lecture et l'interprétation

nale au Collège de France. Il écrivit alors de sa main, en marge du projet, l'indication des chaires nouvelles à fonder : « 1° Histoire militaire de la France ; 2° Histoire de la législation en France. » (*Statistique de l'Enseignement supérieur*, 1865-1868, p. 550.)

(1) Voir l'étude consacrée à Quicherat par M. A. Giry, dans la *Revue historique*, livraison de juillet-août 1882.

(2) Un cours nouveau, consacrée à la critique des sources de l'histoire de France, depuis Grégoire de Tours jusqu'à Philippe de Commines, a été confié cette année (1882-1883) à M. Siméon Luce.

de documents manuscrits ainsi que sur des questions tirées de la matière des cours. A la fin de la troisième année, les élèves dont l'aptitude a été constatée par les deux examens réglementaires, sont admis à l'épreuve de la thèse; le sommaire au moins doit en être imprimé (1).

Dans les premières années de son existence, l'École des chartes produisit des élèves remarquables tels que Quicherat, Lalanne, Bourquelot, Himly, etc., mais à côté d'eux trop de généalogistes. Puis, principalement sous le second empire, le parti clérical en avait fait sa citadelle historique, le moyen âge et ses annales étant appelés à fournir des arguments réactionnaires. Aujourd'hui l'École des chartes est imprégnée d'une atmosphère de désintéressement scientifique absolu. Malgré cela les élèves sont divisés en deux camps bien tranchés. Les ultramontains y forment une phalange compacte, groupée autour de leur éminent professeur M. Léon Gautier. Chaque année, en janvier, il y a un banquet des élèves; mais selon que la majorité appartient aux libéraux ou aux cléricaux, la minorité dissidente s'abstient souvent d'y assister. J'ai tenu à noter ces détails dont je n'exagère pas la portée. Les élèves de l'École des chartes m'ont paru s'entendre en bons cama-

(1) Voir par exemple, les *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion* 1883, *pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe.* (Paris, Plon et Cie, 1883, in-8o de 100 pages.) Voici la liste de ces thèses : Étude sur le cartulaire de Gellone, 804-1211 (P. Alaus); Essai sur la géographie historique de l'Auvergne au XIIIe siècle (J. Argeliès); Histoire du duché d'Athènes et de la baronnie d'Argos (R. Bisson de Sainte-Marie) ; l'Ancienne Coutume de Paris de la fin du XIIIe siècle aux premières années du XVe siècle (H. Buche); Recherches sur Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, 1395-1457, sa vie, sa famille, ses domaines (A. Cicile); Essai sur la vie de Clément IV, pape français, 1180-1268 (A. Corda); Essai sur la maison du Temple de Paris (H. de Curzon); les Avocats au Parlement de Paris, 1300-1600 (R. Delachenal); Architecture religieuse du pays des Vosges, 1009-1250 (G. Durand); Étude sur les Chartes communales de l'Auvergne (L. Farges); le Châtelet de Paris sous l'administration de Jean de Foleville, prévôt de Paris, sous le règne de Charles VI, 1389-1401 (J.-H. Gaillard); le *Coronement Looys*, chanson de geste du XIIe siècle (E. Langlois); Jean de Villiers, sire de l'Isle-Adam, maréchal de France, 1384-1437 (G. Lefèvre-Pontalis); le Comte Eudes II de Blois, Ier de Champagne, 1004-1037 et 1019-1037, et Thibaud son frère, 995-1004 (L. Lex); l'Amiral Chabot, seigneur de Brion, 1492-1542 (A. Martineau); Introduction historique et diplomatique au catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine, 1220-1251 (L. Le Mercier de Morière); les Origines du fief en Franche-Comté et son organisation au XIIIe siècle (J. de Sainte-Agathe); Essai sur la domination française à Gênes, sous le règne de Charles VI, 1396-1411 (E. Salone). Ces dix-huit thèses ont été soutenues le 29 janvier dernier et jours suivants.

Pour de plus amples détails sur l'École des chartes, je renvoie au *Livret de l'École des chartes*, publié par la Société de l'École des chartes. (Paris, A. Picard, 1879.) Il contient une notice historique, des renseignements sur l'état actuel de l'Ecole, la liste de tous les élèves depuis 1821 et de nombreuses pièces justificatives.

rades, et leurs dissensions politiques s'expliquent parfaitement par l'état des esprits en France. Les travaux des professeurs, des élèves et des anciens élèves, insérés dans l'excellente *Bibliothèque de l'École des chartes*, possèdent d'ailleurs un caractère de loyauté scientifique et de méthode rigoureuse qui sont hautement appréciés dans le monde savant.

Les cours se font dans une grande salle médiocrement éclairée. Au pied de la chaire il y a une enceinte réservée aux élèves et défendue par une boiserie assez haute, au centre de laquelle se trouve une grande table de forme ovale. En dehors de ce champ clos, les auditeurs libres trouvent place à de petites tables disposées près des fenêtres, en pleine lumière, tandis que les élèves, surtout quand le ciel est couvert, sont plongés dans une sorte de demi-obscurité derrière leur haute barricade. Encadrée et sous verre, une énorme charte, frangée de nombreux sceaux en cire, pend à la muraille. Elle est suspendue trop haut pour qu'on puisse la lire. C'est une charte de Cologne du XIV[e] siècle et les sceaux sont ceux des corporations des métiers de cette ville. A travers une grande paroi vitrée on aperçoit les rayons de la bibliothèque et ses hautes fenêtres devant lesquelles se balancent les branches des grands arbres du jardin des Archives. Ce coin de verdure ne suffit pas à égayer la salle sombre et maussade où se font les leçons.

Les élèves, qui pour la plupart suivent aussi des cours à la Faculté des Lettres et à l'École pratique des hautes études, arrivent par groupes de deux ou de trois dans la salle des cours. Avant la leçon ils causent, rient et badinent entre eux, un peu comme des collégiens. Un appariteur circule avec un registre de présence et le leur fait signer, puis il le soumet au professeur à son entrée. Les leçons durent une heure et demie, ce qui est bien long; mais chacune des trois années d'études n'a de leçons que trois jours par semaine, et jamais elle n'en a plus de deux dans la même journée.

Le directeur, M. Paul Meyer, qui vient de succéder à Jules Quicherat, est chargé du cours de langues romanes. C'est un bel homme à barbe noire, au grand front dénudé, d'un aspect sévère, froid et distingué. A son cours il parle presque à mi-voix, mais on entendrait voler une mouche. J'ai assisté à une leçon qui roulait sur les plus anciens fragments connus des dialectes romans. Après une introduction très intéressante, M. Meyer distribua aux élèves de nombreux fac-similés des fameux serments de Strasbourg, les fit déchiffrer et les commenta avec la science et l'autorité qui le

[illegible]

depuis trois ans sept livres ont paru sur les contrats français du moyen âge, dont cinq en Allemagne et deux en France; mais de nouveau il s'abstint de citer des noms et des titres. Cette tournure dogmatique du cours rendait assez froid un enseignement solide et net.

J'ai assisté à deux leçons de M. de Montaiglon sur la bibliographie et le classement des bibliothèques publiques et des archives. Ce sont des causeries familières faites avec un visage souriant, des yeux clignotant de bienveillance et une bonhomie modeste qui me rappelait le professeur W. Wattenbach, de Berlin. M. de Montaiglon exposait les principes qui doivent présider au classement d'une bibliothèque, en faisant l'histoire rapide de celles de Paris, de Troyes et du British Museum et en dégageant les règles théoriques des expériences faites. Il semait ses préceptes d'anecdotes, de détails curieux, de réflexions et de digressions intéressantes. A son cours consacré aux archives je lui ai entendu faire l'historique des mesures administratives prises en France depuis le XVIII[e] siècle pour la conservation des dépôts publics; il en tirait les principes sur lesquels doivent reposer les bons inventaires. M. de Montaiglon insista spécialement sur les richesses encore inconnues des archives françaises, surtout dans le Midi, où l'indifférence est déplorable et n'a été vaincue le plus souvent, affirmait-il, que par des archivistes originaires du Nord. Le professeur donnait une foule de détails précis sur un grand nombre d'archives municipales. Son érudition était prodigieuse, exubérante, bien que dissimulée sous une simplicité toute paternelle. M. de Montaiglon parla aussi d'une façon très intéressante des archives de notaires en province, citant le cas de ce notaire d'Amboise qui possède, croit-on, dans ses papiers le testament de Léonard de Vinci et qui se refuse à laisser faire des recherches. Ce cours, fait à bâtons rompus, contenait des indications précieuses. La plus grande familiarité y régnait entre les élèves et le professeur qui les traite en jeunes camarades, aime à les recevoir chez lui, et les dirige volontiers dans leurs lectures par des conseils bibliographiques comme lui seul, véritable encyclopédie vivante, est en état d'en donner. Il n'y a pas d'élève à l'École des chartes qui n'ait recours, pour faire sa thèse, aux lumières et à l'affabilité de M. de Montaiglon. Il partage cette prérogative flatteuse avec son sympathique collègue Léon Gautier qui, lui aussi, se donne à ses élèves avec un entier dévouement.

M. de Mas Latrie enseigne la diplomatique. Je l'ai entendu discuter sur les diplômes, les lettres closes, les lettres patentes,

les sceaux, les monogrammes, etc. Il termina la leçon en faisant lire des fac-similés de chartes du XIe siècle. On passait assez légèrement sur les difficultés. Il m'a semblé que M. de Mas Latrie s'acquittait de sa leçon d'un air un peu ennuyé qui trouvait de l'écho dans son auditoire. C'est un savant distingué qui a produit des travaux remarquables; mais son cours de diplomatique à l'École des chartes ne paraît pas tenir une grande place dans ses préoccupations scientifiques.

M. Roy est chargé de l'histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France. J'ai assisté à une leçon sur la taille et sur l'extension exorbitante des impôts sous l'ancien régime. Les détails sur les États généraux de 1484, sur les exaction des fils de Henri II, sur les tentatives de réformes de Colbert et sur le plan financier de Vauban étaient très bien groupés. C'était une leçon nourrie, solide, méthodique.

M. de Lasteyrie a succédé à Quicherat pour l'archéologie du moyen âge. M. Roy et lui, tous deux anciens élèves de l'École des chartes, sont les plus jeunes professeurs de l'établissement et lui font honneur. Dans les deux leçons auxquelles j'ai assisté, M. de Lasteyrie s'occupait du costume militaire féodal. Il renvoyait à un grand nombre d'ouvrages spéciaux et dessinait à la craie sur un énorme tableau noir des guerriers du moyen âge d'après la tapisserie de Bayeux, les sceaux publiés par M. Demay, les livres de Viollet-Le Duc, etc. L'une de ces deux leçons fut consacrée tout entière à l'histoire du casque féodal et du chapeau de fer des combattants inférieurs depuis le XIe siècle jusqu'à François Ier et Henri III. M. de Lasteyrie est un professeur très attachant, quoiqu'il s'exprime avec une extrême simplicité de langage, sans élever la voix ni presser jamais le débit. Ce qui ajoute un charme particulier à son cours, c'est qu'il dessine avec élégance et précision tout ce dont il parle. A la fin d'une leçon il rappela aux élèves qu'il comptait bien les trouver tous le lendemain matin à 7 heures à la gare d'Orléans, pour les conduire en excursion archéologique à Étampes. On comprend tout le profit que peuvent retirer les élèves de ces petits voyages faits sous la direction d'un maître jeune, affable et absolument compétent.

Je ne puis prendre congé de l'École des chartes sans remercier ici son secrétaire, M. Arthur Giry, dont j'ai pu apprécier l'obligeance et l'amabilité.

L'École des chartes m'a paru être une institution hors de pair. C'est, avec l'École pratique des hautes études, ce que l'enseignement historique offre de plus solide, de plus complet, de plus

vraiment scientifique à Paris (1). Aussi l'étranger envie-t-il à la France son École des chartes, déjà ancienne; l'Allemagne, si bien outillée dans ses Universités pour l'histoire et les sciences auxiliaires, ne possède rien d'analogue jusqu'à présent, à ma connaissance. Dans ces dernières années, l'Autriche a créé un institut calqué sur l'École des chartes, en appelant à le diriger M. le Dr Théodore Sickel, qui a été auditeur libre à l'école de la rue des Francs-Bourgeois.

III. — L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE.

L'École normale supérieure est plus ancienne encore que l'École des chartes (2). Dès 1761, après l'expulsion des Jésuites, on s'était préoccupé en France de la nécessité de créer « une maison d'institution pour les maîtres »; mais on en était resté aux projets. La Convention organisa des cours normaux pendant quatre mois en 1795. C'est l'Empire qui fonda l'École normale en 1808. La Restauration la maintint d'abord. Parmi les élèves de cette époque se trouvaient Victor Cousin et Augustin Thierry.

En 1822 une ordonnance royale abolissait l'École normale et la remplaçait par des « écoles normales partielles », établies à Paris et en province, qui n'avaient été créées que pour préparer cette suppression et qu'on laissa mourir à peine instituées. Mais en 1826 on reconnaissait déjà la nécessité de l'école supprimée et on la rétablissait sous le nom d'*École préparatoire,* avec deux années d'études. Les élèves y étaient admis « après un examen préalable de leurs principes religieux, de leurs qualités morales et de leur instruction ». De plus, les recteurs d'Académie devaient fournir des renseignements sur leur fortune et sur « la considération dont jouissaient leurs parents, sous le double rapport politique et religieux ».

Le 6 août 1830 une ordonnance de Louis-Philippe, alors lieutenant général du royaume, rendit à l'École normale son vrai nom. Victor Cousin fit porter la durée des études à trois ans et introduisit un nouveau règlement plus large, qui permit à l'École normale de devenir une institution remarquable, d'où sortirent

(1) Le budget annuel de l'École des chartes s'élevait à 59,300 fr., en 1881-1882. Le ministre y ajoute souvent des crédits supplémentaires pour payer des achats extraordinaires ou faciliter les excursions archéologiques des élèves, sans parler des dons de livres qui peuvent s'évaluer à 2,000 fr., par an.

(2) La *Statistique de l'Enseignement supérieur*, 1865-1868, contient (pp. 481-498) une intéressante histoire de l'École normale supérieure. Nous la résumons rapidement.

des professeurs et des écrivains de premier ordre. La république de 1848 réalisa quelques réformes de détail et s'avisa de donner aux élèves un uniforme militaire, une tunique, une épée, qu'ils ne portèrent heureusement qu'une année. Le second empire se montra d'abord hostile à l'École normale; et comme la Restauration, il se préoccupa des principes religieux des élèves. C'est ainsi que M. Fortoul, ministre de l'instruction publique, fit construire la chapelle qui existe encore. A partir de 1857 on revint à des mesures plus libérales. Sous le gouvernement actuel, l'esprit le plus large préside à la direction, qui est confiée à un savant très distingué, M. Fustel de Coulanges, qui a eu pour prédécesseur le regretté Bersot.

Les locaux affectés à l'École normale furent longtemps très défectueux. A partir de 1826, l'École avait été installée dans l'ancien collège du Plessis, qu'un document officiel (1) n'hésite pas à appeler « ces vieux bâtiments étayés et menaçant ruine de toutes parts, humides, malsains, incommodes et insuffisants ». Les ministres Guizot, Cousin et Villemain lui firent construire, après de longs retards, le beau local qu'elle occupe depuis 1847.

Ces vastes bâtiments sont entourés de jardins plantés d'arbres superbes et sont situés rue d'Ulm, 45, près du Panthéon. La grande cour intérieure et carrée avec son bassin central, ses bancs de pierre, ses allées sablées de fin gravier, ses frais ombrages et ses bustes de marbre blanc qui ornent le pourtour du premier étage, porte à l'étude et à la méditation. Les corridors sont remplis de moulages reproduisant des bas-reliefs antiques. Au rez-de-chaussée ils forment une sorte de cloître vitré avec jour sur la cour centrale. Au premier, une des portes du corridor conduit à la chapelle monumentale où brûle une lampe solitaire. On parle d'en faire une salle de travail.

Les salles des cours ne répondent pas à ces parties vraiment belles et imposantes. Elles sont mal ventilées et mal éclairées. Les murs sont nus et peints en couleurs sombres. Les grandes tables plates et les bancs en chêne massif, polis et éraillés par l'usage, sont lourds et incommodes. Ces tables sont disposées le long des murs en carré. Les élèves qui sont assis entre les fenêtres, n'y voient pas; ceux qui sont en face, ont le jour dans les yeux, et presque tous doivent monter sur les tables pour se mettre à leur place! L'ensemble de ces classes est déplaisant au plus haut degré. Heureusement qu'on aperçoit par les fenêtres le beau

(1) *Statistique de l'Enseignement supérieur*, 1865-1868, p. 489.

feuillage des grands arbres et qu'en mettant le pied hors de ces salles maussades on retrouve les riants corridors et les plâtres grecs.

Les élèves sont soumis à un internat trop rigoureux (1). Sauf pour aller assister à des cours de la Faculté, du Collège de France ou de l'École pratique des hautes études, ils ne peuvent sortir de l'établissement que le dimanche, de 8 heures du matin à 10 heures ou 10 heures et demie du soir, selon la saison, et le jeudi de midi à 10 heures du soir. Une fois par mois seulement la sortie peut se prolonger jusqu'à minuit. Néanmoins la cohabitation de ces jeunes gens d'élite, venus de tous les points de la France, est chose excellente. C'est là que se nouent des amitiés durables et fécondes pour la science. Il y aurait lieu probablement d'adoucir les rigueurs de l'internat, mais le supprimer complètement serait, semble-t-il, une faute grave. D'anciens élèves, devenus des historiens de grande valeur, m'ont affirmé que, quoiqu'ils aient souffert beaucoup des exagérations de l'internat, ils ont conservé un souvenir délicieux de leurs années d'École normale et ont travaillé alors bien plus utilement au milieu de condisciples distingués, voués aux mêmes études, que s'ils avaient vécu isolés, jetés seuls sur le pavé de Paris.

L'École normale supérieure compte au maximum 135 élèves, répartis inégalement entre la section des sciences et la section des lettres. Je ne m'occuperai que de la dernière.

Pour pouvoir se présenter à l'examen d'admission, il faut être bachelier ès lettres, comme pour l'École des chartes. Cette année (1882) il y avait 181 candidats! Les vingt-cinq premiers seulement sont admis à l'internat de l'École normale. On accorde à ceux qui suivent jusqu'au soixantième, la bourse de préparation à la licence à condition de suivre les cours d'une des Facultés des lettres de France.

Il y a trois années d'études à l'École normale. A la fin de la première année scolaire, les élèves passent l'examen de licencié ès lettres; ceux qui échouent après une nouvelle épreuve en novembre, quittent l'École. Entre la deuxième et la troisième année d'études il y a un petit examen paternel de passage. A la fin de la

(1) Voir le « Règlement sur le régime intérieur de la discipline de l'École », dans la *Statistique de l'Enseignement supérieur*, 1868, pp. 700, 702. Ce document renferme un certain nombre de dispositions vexatoires et passablement singulières. — Voir aussi une étude, intitulée *l'Ecole normale supérieure de Paris* par deux de mes collègues belges de l'université de Gand, MM. Motte et Thomas, qui ont visité l'École normale presque en même temps que moi. (*Revue de l'instrution publique en Belgique*, t. XXIV, 1re et 2e livraison, 1883.)

troisième année les élèves se présentent au concours d'agrégation. A la possession du diplôme d'agrégé est attaché un supplément de traitement de quelques centaines de francs, 1000 francs en province.

Pendant les deux premières années d'études on ne suit pas de cours hors de l'École. Autrefois les élèves assistaient à des leçons de la Faculté; mais comme ces cours, purement oratoires à cette époque, n'apprenaient presque rien aux normaliens, qui allaient se promener au lieu de les suivre, on les a supprimés. Seuls les élèves de la troisième année suivent plusieurs cours au Collège de France, à la Faculté et à l'École pratique des hautes études.

Les deux premières années sont communes à tous les élèves; ils y font de la philologie, de la littérature, de la philosophie et de l'histoire. C'est à partir de la seconde année, quand l'élève a l'examen de licencié derrière lui, que les études personnelles commencent et que les aptitudes spéciales se dessinent. De plus, les élèves peu nombreux qui entrent à l'École munis déjà de leur diplôme de licencié, peuvent travailler sans préoccupation absorbante d'examen dès la première année, ce qui est inappréciable (1). La troisième année est subdivisée en quatre sections entre lesquelles il faut opter : grammaire (ou philologie), littérature, histoire et philosophie.

Actuellement l'enseignement historique à l'École normale est ainsi réparti : En première année, il y a un cours de deux leçons par semaine, fait par M. Ernest Desjardins sur l'histoire ancienne. En seconde année, M. Gabriel Monod consacre aussi deux leçons par semaine au moyen âge et aux temps modernes, et il fait participer les futurs historiens aux conférences de troisième année consacrées à des leçons de revision faites par des élèves de cette dernière année. Enfin la section d'histoire de la troisième année se compose exclusivement de cours d'histoire et de géographie. M. Desjardins y enseigne l'histoire ancienne (2 leçons par semaine); M. Monod, l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne (2 leçons); et M. Vidal de Lablache, la géographie (2 leçons). Comme à l'École des chartes, les leçons durent une heure et demie. En outre, les élèves de l'École normale suivent à la Faculté des lettres le cours d'histoire ancienne de M. Bouché-Leclercq et les cours d'histoire du moyen âge et d'histoire moderne de MM. Ernest Lavisse et Pigeonneau, ainsi que des cours historiques spéciaux de MM. Rayet et Roy à l'École pratique des hautes études. En

(1) Il y avait 5 élèves sur 24 dans ce cas, en 1881-1882.

dehors de ces cours indiqués au programme, ils peuvent en suivre encore d'autres selon leurs goûts; aussi le nombre des cours extérieurs varie-t-il beaucoup. En somme, les élèves de l'École normale n'ont, en moyenne, que trois heures de leçons obligatoires par jour, à peu près comme les élèves de l'École des chartes, ce qui leur laisse une grande liberté de travail (1).

Dès la seconde année, les élèves rédigent des travaux historiques sérieux et assez approfondis. M. Monod leur indique annuellement une quarantaine de sujets parmi lesquels ils choisissent, tout en pouvant traiter n'importe quelle autre question à leur gré. Voici quelques sujets recommandés l'année passée : la politique du pape Grégoire le Grand, la politique du pape Jean VIII, le capitulaire de Kiersy-sur-Oise, les rapports des Lombards avec la Papauté, la diplomatie de l'empereur Henri VIII, Éginhard, etc. D'après le règlement de l'École, chaque élève est obligé de remettre un travail historique écrit au professeur; mais M. Monod n'exige rigoureusement des élèves qui ne se destinent pas à l'histoire, que des leçons orales faites après une préparation sérieuse sur des sujets spéciaux; par exemple : les mœurs du x[e] siècle, d'après la *Chanson de Roland*, les mœurs du xi[e] siècle, d'après la *Chanson des Loherains*, etc. Les leçons portent même parfois sur l'analyse et la critique d'un livre nouveau. Sur 20 à 24 élèves qui composent la seconde année, il y en a d'ordinaire 15 à 20 qui rédigent un travail historique.

Les élèves de la section d'histoire (3[e] année) continuent à suivre le cours de M. Monod avec les élèves de la deuxième année, devant lesquels ils font des leçons. Avec la section d'histoire seule, M. Monod étudie d'une manière approfondie les sujets portés au programme de l'agrégation d'histoire, dont j'aurai l'occasion de parler plus loin. Ce n'est pas d'ailleurs une préparation en serre chaude; les normaliens creusent ces sujets sous la direc-

(1) Voici le programme détaillé des heures de cours suivis par les normaliens de la section historique (3[e] année d'études) pour l'année 1881-1882 : *Lundi*, à 1 h. 1/2. Histoire ancienne (M. Desjardins); à 3 h. Géographie (M. Vidal de Lablache). — *Mardi*, à 8 h. et à 9 h. 1/2. Histoire du moyen âge et histoire moderne (M. Monod); à 10 h. 3/4. Histoire ancienne (M. Bouché-Leclerq, à la Faculté); à 3 h. Histoire ancienne (M. Desjardins). — *Mercredi*, à 3 h. Géographie (M. Vidal de Lablache). — *Jeudi*, à 9 h. Études sur l'Église et l'État en France au viii[e] siècle (M. Roy, à l'École pratique des hautes études); à 10 h. 3/4. Histoire de la formation de l'État prussien (M. Lavisse, à la Faculté). — *Vendredi*, à 8 h. et à 9 h. 1/2. Histoire du moyen âge et histoire moderne (M. Monod), à 5 h. Histoire du pouvoir royal en France au moyen âge (M. Lavisse, à la Faculté). — *Samedi*, à midi 3/4. Épigraphie latine (M. Rayet, à l'École pratique), à 5 h. Études sur l'état des personnes et des terres au commencement de 1789 (M. Pigeonneau, à la Faculté).

tion des professeurs sans se contenter du savoir suffisant à l'examen d'agrégé. Ils font aussi des leçons et des travaux d'histoire ancienne avec M. Desjardins et des leçons de géographie avec M. Vidal de Lablache.

J'ai assisté à une leçon de M. Desjardins, faite pour les élèves de la section d'histoire. Ils étaient quatre. Le professeur traça au tableau noir la généalogie complète de Constantin le Grand, en donnant, au fur et à mesure qu'il inscrivait les noms des ascendants et des descendants, beaucoup de détails biographiques et épigraphiques. Dans un petit écrin il avait apporté des médailles et des monnaies de Constantin, de Julien, de Valentinien et de Théodose; il les soumit aux élèves et les commenta d'une manière fort intéressante. Il caractérisa brièvement les sources de l'histoire de Constantin et apprécia les travaux modernes consacrés à cet empereur. En passant, il parla de la question controversée du *Portus Iccius*, s'efforça de réfuter l'opinion de l'archiviste bruxellois Alph. Wauters, qui s'est prononcé pour Wissant, et raconta comment Mariette, né à Boulogne et possédant une maison de campagne à Pont-de-Briques, découvrit près de là, à Isque, l'emplacement présumé du *Portus Iccius*. Il y rattacha des réflexions générales sur l'emplacement des anciens ports de la Gaule. A propos de l'itinéraire des marches de Constantin, il fit remarquer le respect de la géographie qui subsiste au milieu des légendes les plus incroyables, comme dans les Vies des Saints des Bollandistes, et il insista sur l'intérêt immense qu'offrirait un dépouillement géographique méthodique de ces Vies des Saints. M. Desjardins greffait ainsi à chaque instant des digressions curieuses sur les différentes parties de son sujet. Il signala aussi à ses élèves un livre dont le premier volume avait paru la veille, les *Institutions politiques romaines* de M. Mispoulet, qu'il plaça au-dessus du *Manuel d'antiquités romaines* de M. P. Willems, professeur à l'Université catholique de Louvain, tout en faisant un grand éloge de l'ouvrage du professeur belge.

C'est M. Vidal de Lablache qui est chargé de l'enseignement de la géographie à l'École normale. J'ai entendu un élève de la troisième année faire, devant le professeur et ses trois condisciples, une leçon sur le bassin du Mississipi. La carte allemande de Sydow, déployée sur la muraille, servait de guide. L'élève avait consciencieusement étudié son sujet et l'exposait avec clarté, tout en se perdant trop dans les détails. Quand il cessa de parler, M. Vidal de Lablache fit la critique de la leçon avec un tact parfait et reprit lui-même l'examen du bassin du Mississipi pour indiquer les

lacunes et les erreurs. Un autre jour le cours s'ouvrit par des explications de géographie historique, présentées par un élève sur le *Périple du Pont-Euxin* d'Arrien, sujet porté au programme de l'agrégation d'histoire. Ses condisciples suivaient sur l'édition annotée de C. Muller (Firmin-Didot). L'élève qui parlait, citait Strabon et les autres géographes anciens pour expliquer le chapitre XXXVII et dernier du *Périple*. M. Vidal de Lablache intervenait de temps en temps pour compléter et rectifier. Puis on mit de côté les exemplaires d'Arrien, et le professeur fit une leçon sur l'Asie russe. La carte employée était la belle carte allemande de l'Asie centrale, éditée à Vienne par le D[r] Joseph Chavanne. M. Vidal de Lablache intercala dans sa leçon un historique des plus intéressants de la conquête russe en Asie, surtout dans le Turkestan. Les races, les anciens lits de l'Oxus et du Jaxarte, la rivalité de la Russie et de l'Angleterre, l'histoire de la découverte des régions asiatiques furent aussi l'objet de remarques curieuses et précises. M. Vidal de Lablache faisait son cours avec une simplicité pleine de charme, qui rehaussait encore l'autorité qui s'attache à sa parole.

Le plus important des cours historiques, à l'École normale, est celui de M. Monod. Le savant directeur de la *Revue historique* y exerce une influence considérable sur le développement scientifique des élèves historiens, tant par ses leçons théoriques que par les exercices pratiques qu'il dirige. A son cours théorique, M. Monod expose aux élèves de deuxième et de troisième année réunis les institutions de l'ancienne France qu'il passe en revue en deux ans. En 1880-81, il s'est occupé, au premier semestre, de l'époque carolingienne et de la royauté jusqu'à saint Louis, et au second semestre, des institutions du XVIII[e] siècle. En 1881-82, il a traité d'abord des institutions mérovingiennes, et ensuite de celles du XVI[e] siècle. J'ai assisté à deux leçons où M. Monod parlait des réformes judiciaires au XVI[e] siècle, du procureur ou ministère public, des mercuriales, des chanceliers et des gardes des sceaux, des édits et de leur enregistrement, des lits de justice, des parlements, de la vénalité des offices judiciaires, des épices, etc. M. Monod renvoyait sans cesse aux ouvrages spéciaux et aux dépôts d'archives. Il donnait beaucoup de détails pittoresques et très précis. Il y avait là un travail scientifique énorme, dissimulé sous une simplicité extrême. C'était un cours solide, consciencieux et attachant, qui aurait été brillant de tout point, n'était une certaine timidité dans le débit. Le professeur, qui est si sûr lui-même de ce qu'il dit, n'a qu'un défaut : c'est d'être trop

modeste dans la manière de présenter les résultats auxquels il est arrivé. Quoi qu'il en soit, de ce cours excellent sortira un jour, je l'espère, un manuel complet des antiquités de la France sous l'ancien régime.

Enfin j'ai entendu un élève de la troisième année faire une leçon sous la direction de M. Monod. Elle roulait sur les droits féodaux en France vers l'époque de la grande Révolution. C'était une leçon méthodique et développée; l'élève citait fréquemment M. Taine et les documents mis en relief par lui, les notes de voyage de l'Anglais Arthur Young par exemple. M. Monod critiqua ensuite cette leçon d'une façon approfondie au point de vue du plan, de la forme et des idées historiques. Ses remarques, très nettes, très justes, très simplement exprimées, formaient un commentaire savant et lumineux du sujet traité. En terminant, M. Monod distribua des sujets de leçons aux trois autres élèves : elles devaient porter sur le village en 1789, sur l'organisation intérieure des villes à cette époque et sur la situation de la noblesse au moment où éclata la Révolution. Ces leçons des élèves, préparations à l'agrégation d'histoire, sont des exercices conçus dans un esprit large et essentiellement scientifique.

IV. — L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES.

L'École pratique des hautes études est la plus belle et la plus féconde création du ministère si bien rempli de M. Victor Duruy.

Avant M. Duruy les Facultés des lettres méritaient à peine d'être considérées comme de véritables institutions d'enseignement supérieur : les leçons publiques, brillantes et oratoires, étaient faites non pour des élèves, — il n'y en avait point, — mais pour un auditoire sans cesse renouvelé de rentiers intelligents, de dames et de désœuvrés de toute catégorie. De plus, la fonction principale du professeur semblait être celle d'examinateur. On pouvait dire sans exagération : « Les Facultés ne sont que des jurys d'examen pour le baccalauréat et la licence. Les cours durent à peine six mois, parce que quatre mois sont pris par les examens. Au besoin l'administration permet à un professeur de

(1) Sur les réformes et les améliorations introduites en France dans l'enseignement public à tous les degrés pendant les six années (1863-1869), que M. Duruy a passées au ministère de l'instruction publique, on consultera utilement : l'*Administration de l'instruction publique*, ministère de S. Exc. M. Duruy (Paris, Delalain, 1870, grand in-8° de XXIV, 932 pages) et *Circulaires et intructions officielles relatives à l'instruction publique*, ministère de S. Exc. M. Duruy. (*Ibid.*, grand in-8° de 716 pages.)

ne pas faire son cours, pourvu qu'il soit à son poste au moment des examens (1). »

La situation était telle que M. Duruy, dans un rapport sur l'enseignement supérieur adressé à l'empereur Napoléon III en 1868, et livré à la plus large publicité, n'hésitait pas à dire : « Si les Facultés qui préparent directement à certaines carrières, comme celles du droit et de la médecine, voient partout une nombreuse jeunesse autour de leurs chaires, les Facultés des lettres et des sciences sont, en plus d'un lieu, languissantes, et nulle part elles ne réunissent un public d'élèves assidus. Elles ont des auditeurs de tout âge, de toute condition, que le talent du professeur attire, mais sur lesquels le maître n'exerce pas cette action persévérante qui, seule, constitue l'enseignement fécond... Nous pouvons être assurés que nos professeurs ne laisseront pas se perdre la tradition toute française de ces leçons élégantes, spirituelles, parfois même éloquentes; mais ils y joindront, comme beaucoup (2) le font déjà, des leçons didactiques. Car l'enseignement supérieur n'a pas pour seul but d'éveiller le désir d'étudier : il est institué surtout pour mettre l'auditeur en possession des méthodes et pour lui apprendre la science que ces méthodes ont créée. En Allemagne des hommes tels que Boeckh, Ritschl, Welcker, Ranke, Raumer avaient ou ont, par semaine, de huit à dix et même douze heures de cours. Ces cours ne ressemblent en rien aux grandes leçons qui demandent à quelques-uns de nos professeurs une préparation pareille à celle qu'exige un discours académique; mais ce sont de minutieuses directions données à des élèves qui notent toutes les paroles du maître, parce que chacune est un renseignement utile pour l'étude. C'est ainsi que se sont formées ces mœurs studieuses de l'Allemagne où il se trouve toujours, pour chaque branche du savoir humain, plusieurs maîtres distingués, et autour de chacun d'eux de nombreux élèves. En France, à côté des professeurs éloquents qui attirent les auditeurs par centaines autour de leurs chaires, nous possédons d'illustres savants dont quelques-uns n'ont pas plus de disciples en état de continuer un jour leur enseignement que de critiques autorisés à en signaler les lacunes ou les erreurs; et il est telle chaire qui court le risque de rester inoccupée, parce que l'étude qu'on y poursuit comptera trop peu de représentants pour fournir un successeur à l'homme éminent qui en sera descendu (3). »

(1) G. Monod, ouvrage cité, p. 27.
(2) Cette assertion était peut-être un peu trop optimiste en 1868.
(3) *Administration de l'instruction publique* (de 1863 à 1869), pp. 717-719.

Il est inutile d'insister sur la gravité de ces déclarations, faites par un ministre s'adressant au chef de l'État.

Cependant il y avait, dans certaines Facultés des lettres, quelques rares professeurs aimant à s'entourer d'élèves et à diriger leurs travaux dans des cours intimes qu'on appelait « la petite leçon » par opposition à la leçon publique d'apparat. Le vice-recteur de l'Académie de Paris, M. Gréard, rappelait la chose récemment, tout en laissant deviner combien les idées étaient encore vagues : « Saint-Marc Girardin, qui le premier a introduit à la Sorbonne la petite leçon à côté de la grande, disait : Entre l'une et l'autre, je ne vois qu'une différence : c'est que dans la petite leçon, consacrée à la lecture d'un texte, je travaille sous les yeux de mes auditeurs et je leur apprends à travailler; dans la seconde, je leur apporte le travail tout fait (1). »

Parmi les vétérans de la Faculté des lettres de Paris, qui marchèrent les premiers dans cette voie salutaire, il faut citer surtout M. Egger, qui de tout temps a attiré chez lui ses auditeurs pour les transformer en élèves par ses conseils et même par des leçons bénévoles. Il a rendu ainsi de très réels services. On m'a assuré, d'autre part, que Michelet, du temps qu'il professait à l'École normale et au Collège de France, réunissait également autour de lui quelques élèves de choix. Mais ces tentatives restaient isolées et les leçons oratoires constituaient presque seules l'enseignement des Facultés.

M. Duruy, qui comprenait l'étendue du mal, avait résolu d'y porter remède en s'efforçant de substituer des élèves réguliers aux auditeurs de passage et en créant des bibliothèques et des laboratoires. Mais auparavant il fit procéder en 1865 et en 1866 à une enquête générale sur l'enseignement supérieur à l'étranger. Les ambassadeurs, les ministres plénipotentiaires et les consuls de France reçurent un questionnaire auxquels ils eurent à répondre. Bientôt leurs rapports affluèrent à Paris, et parmi eux il y en eut de très remarquables; ainsi le vice-consul de France à Kœnigsberg, M. Dahse, produisit une étude admirable sur l'Université de cette ville. En outre, M. Karl Hillebrand, alors professeur à la Faculté des lettres de Douai, fut envoyé en Allemagne, en Hollande et en Belgique (2); tandis que MM. Demogeot et Montucci visitaient l'Angleterre. Leurs rapports furent aussi des plus intéressants et des plus utiles.

(1) Gréard, *l'Enseignement supérieur à Paris,* en 1881, p. 43.

(2) Voir K. Hillebrand, *De la réforme de l'Enseignement supérieur,* Paris, 1868.

Tout ce travail préliminaire préparait la réforme de l'enseigne-supérieur; mais la plus grande difficulté résidait dans les Facultés elles-mêmes, dont presque tous les professeurs étaient étroitement partisans du *statu quo*. C'est alors que M. Duruy se décida à tourner l'obstacle principal en laissant intactes les Facultés de Paris, mais en créant en face d'elles l'École pratique des hautes études. On lui prête à cette occasion un propos piquant : « La Faculté est un vieux mur que je n'ai pas la force de renverser; mais dans une de ses fissures je sème l'École pratique, et je compte bien que les racines de cette jeune plante s'insinueront dans les crevasses et finiront par ruiner le vieux mur. »

C'est par un décret du 31 juillet 1868 que fut instituée l'École pratique des hautes études.

Dans le rapport à l'empereur qui précédait le décret, M. Duruy ne craignait pas d'insister de nouveau sur l'insuffisance de l'enseignement donné par les Facultés, tout en enguirlandant quelque peu ses critiques : « Il serait inutile, — disait-il, — de dissimuler que, pour les lettres, notre enseignement supérieur promet plus qu'il ne donne, non par la faute des professeurs, mais par celle de nos mœurs scolaires. Les maîtres s'adressent à un public qui peut varier à chaque leçon et qui, venu pour écouter pendant une heure une parole habile, serait rebuté par l'aridité d'exercices purement didactiques. Ils sont donc préoccupés de donner à leurs leçons une forme très étudiée. Le temps qu'ils consacrent à ce travail est loin d'être perdu, et ces leçons élégantes, spirituelles, parfois éloquentes, souvent même applaudies (coutume que je verrais sans peine disparaître), élève le niveau de l'instruction générale, et en un temps où domine l'improvisation littéraire, elles maintiennent heureusement le goût des études patientes et difficiles. Cela seul est un service considérable rendu au pays. Que nos Facultés des lettres continuent donc d'appeler à elles de nombreux *auditeurs,* mais donnons-leur aussi le moyen de retenir auprès de leurs chaires et de former de véritables *élèves*. L'enseignement, s'adressant à ces derniers, changera de caractère : l'élève, en effet, ne demande pas, comme l'auditeur de passage, qu'on l'émeuve ou qu'on lui plaise, mais qu'on l'instruise. Le professeur peut venir à lui sans une leçon laborieusement composée selon les règles de l'art; il suffit qu'il lui apporte son savoir et qu'il cherche dans des entretiens familiers et féconds à le lui communiquer. Du jour où nos professeurs auront, comme ceux des Universités allemandes, de véritables disciples, tout en gardant les précieuses qualités de notre esprit national et sans renon-

cer à cet art de bien dire, inséparable de l'art de bien penser, ils consacreront plus de temps au labeur de l'érudition littéraire ou historique, si fort en honneur de l'autre côté du Rhin, et qui aujourd'hui l'est trop peu parmi nous (1). »

Afin d'atteindre ce but, M. Duruy avait créé déjà peu de temps auparavant, dans le sein de quelques Facultés de province, des « exercices didactiques », sous le nom d'*Ecoles normales secondaires*, dont les cours devaient commencer en octobre 1868 (2); mais à Paris même, en face de la Faculté, il jugea nécessaire de fonder une institution entièrement indépendante : l'École pratique des hautes études. Voici comment, dans son rapport à l'empereur, il en justifiait la création :

« Le jeune homme qui sent en lui la flamme secrète où le génie peut-être s'allumera; celui qui a achevé les études générales ou dont l'esprit y répugne; celui que ne tentent point les espérances d'une carrière lucrative, ou qui, du sein même d'une position déjà conquise, est irrésistiblement attiré vers la science pure, celui-là ne rencontre pas dans nos établissements scientifiques tous les moyens qui lui seraient nécessaires pour aller rapidement et sûrement où la vocation l'appelle.

« Au Collège de France, au Muséum, à la Sorbonne, à l'École de médecine, il trouve des maîtres éminents qu'il écoute; dans nos bibliothèques publiques, des livres qu'il médite; dans nos collections, des objets qu'il étudie. Mais il reste trop souvent sans direction précise, sans conseils particuliers, sans appui; et ce que ses livres ou ses maîtres lui enseignent, il ne peut le vérifier, le féconder pour lui-même par l'observation et l'expérience. Alors il reconnaît que le savant se forme non pas seulement devant la chaire du professeur où le public vient s'asseoir, mais dans ces laboratoires qui présentement lui sont fermés et au milieu de ces livres, de ces manuscrits, de ces collections où on devrait lui apprendre

(1) L'*Administration de l'instruction publique*, (de 1853 à 1869), pp. 646, 647.

(2) Dans une circulaire du 25 mars 1868, M. Duruy disait : « Les professeurs de Facultés sont chargés des conférences à faire aux Écoles normales secondaires. Ils trouveront là un auditoire digne d'eux; non pas un de ces auditoires flottants qui écoutent une leçon en passant; mais des élèves assidus, sérieux et capables de faire honneur, dans les épreuves de la licence, au zèle et au talent de leurs professeurs. » (*Circulaires*, etc., p. 592.) A Paris même, M. Duruy organisa quelques cours libres, plus strictement scientifiques que ceux de la Faculté. Ils se faisaient dans la salle Gerson, près de la Sorbonne. Ces cours étaient presque exclusivement fréquentés par de vrais élèves. C'était à des jeunes gens de grand talent que le ministre avait confié la délicate mission de réagir ainsi du dehors contre la tradition des cours oratoires; parmi eux, nous citerons les noms aujourd'hui bien connus de MM. Gaston Paris, Rambaud et Léger. Ces cours de la salle Gerson tombèrent avec l'Empire.

à chercher et à trouver la vérité qui s'y cache. Parmi ces *auditeurs* de cours, qui ne voient la science que de loin, il en est sans doute dont l'énergie s'accroît dans l'isolement même où ils sont laissés et qui, à force de volonté, savent pourvoir à tout, sans posséder rien : c'est le petit nombre. Combien sont arrêtés, découragés par les obstacles, et même pour ceux qui en ont triomphé, que d'efforts et de temps perdu! Des maîtres habiles et dévoués à la science découvrent parfois ces vocations opiniâtres et les encouragent... C'est le but que se propose le second projet de décret par la création, auprès de nos établissements d'enseignement supérieur, d'écoles particulières dont la réunion formera l'*École pratique des hautes études.*

« L'École pratique des hautes études se divisera en quatre sections : 1° mathématiques ; 2° physique et chimie ; 3° histoire naturelle et physiologie ; 4° *sciences historiques et philologie* (1). »

Parlant ensuite plus spécialement de cette quatrième section, M. Duruy disait fort bien : « Pour la philologie, nos Facultés n'enseignent que les langues classiques ; pour l'histoire, que l'histoire générale de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes. Le Collège de France, fidèle à son origine, a des chaires pour les diverses branches de l'érudition historique, mais là aussi il se trouve des *auditeurs,* et il n'y a pas d'*élèves.*

« Le règlement arrêté pour cette section indique les travaux divers d'archéologie, de linguistique, d'épigraphie, de paléographie, de philologie comparée, de grammaire générale, d'histoire critique, etc., qui pourront être entrepris sous la direction de maîtres habiles et qui leur prépareront des émules et des successeurs (2). »

M. Duruy comprit que le succès de sa courageuse tentative de réforme dépendait avant tout des hommes qui seraient choisis pour l'accomplir ; aussi désigna-t-il comme directeurs des études et comme maîtres de conférences des personnes absolument indépendantes de toute attache avec l'ancienne tradition universitaire.

Les directeurs étaient M. Léon Renier, administrateur de la bibliothèque de la Sorbonne, qui fut placé à la tête de l'École avec le titre de président, « choix heureux entre tous » (3) ; M. William Waddington, ancien élève d'Oxford, helléniste amateur, qui depuis

(1) *Circulaires,* etc., pp. 652, 653, 654.
(2) *Ibid.,* p. 655.
(3) Préface (p. 2) des *Mélanges,* publiés par la section historique et philologique de l'École pratique des hautes études en 1878, à l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation.

devint ministre de l'instruction publique; M. Michel Bréal, qui avait rapporté d'Allemagne des idées très arrêtées, qui semblaient alors monstrueuses aux vieux universitaires; et M. Alfred Maury, directeur des archives nationales, ce dernier pour les sciences historiques.

A la stupéfaction générale, M. Duruy avait composé le personnel enseignant de jeunes gens inconnus dont il avait, avec une sagacité remarquable, su distinguer la science et l'originalité. C'était vraiment une phalange d'esprits indépendants, ne ressemblant pas à tout le monde et parmi lesquels on comptait des gens qu'on ne s'attendait guère alors à rencontrer dans l'enseignement officiel. L'un était le fils d'un légitimiste qui avait refusé de donner des leçons à l'impératrice; un autre avait renoncé, au sortir de l'École normale, à entrer dans l'enseignement pour ne pas devoir prêter serment à l'empire; un troisième avait passé par le séminaire, un quatrième était un sanscritiste à peu près autodidacte, un cinquième avait été élevé par un adepte de Jacotot et n'avait jamais fréquenté ni un lycée ni une Faculté, et ainsi des autres. Ajoutons que tous ces jeunes maîtres de conférences durent se contenter de traitements dérisoires, l'argent faisant défaut au ministre novateur.

M. Alfred Maury était directeur des études historiques; et M. Gabriel Monod, qui revenait d'Allemagne, où il avait travaillé un semestre à Berlin sous la direction de Kœpke et un semestre à Gœttingue sous celle de Waitz, était désigné pour faire des cours d'histoire. En décembre 1868, M. Maury réunit chez lui, car la section de philologie et d'histoire n'avait pas encore de local, les professeurs en même temps que les élèves qui s'étaient fait inscrire; maîtres et élèves étaient environ du même âge.

Dans cette réunion chez M. Maury il fut décidé qu'on organiserait des conférences pratiques d'histoire. Elles eurent lieu d'abord chez M. Monod, dans son modeste appartement d'étudiant de la rue de Vaugirard. Puis, au bout de quelques temps. M. Léon Renier fit obtenir à l'École pratique des hautes études une couple de petites chambrettes dans les locaux de la bibliothèque de la Sorbonne.

Tels furent les débuts plus que modestes de cette institution qui a tant fait pour relever l'esprit scientifique et l'enseignement supérieur en France. La première année, l'École pratique (section de philologie et d'histoire) ne comptait qu'une poignée d'élèves, disséminés entre huit cours ou conférences. Aujourd'hui il y a vingt-cinq professeurs, faisant plus de cinquante conférences et

celles-ci comptent des élèves relativement nombreux, parmi lesquels il y a chaque année un fort contingent d'étrangers, ce qui prouve la réputation dont la jeune école jouit déjà en dehors de la France. Entre les spécialistes que l'École pratique a formés, rien que pour l'histoire, nous citerons en première ligne, le regretté Charles Graux et MM. Longnon et Hanotaux, aujourd'hui maîtres de conférences, MM. Mispoulet, Thédenat, etc., sans compter MM. Giry, Roy, de Lasteyrie et plusieurs autres élèves de l'École des chartes, qui ont subi aussi grandement l'influence de l'École pratique.

Depuis sa création, la section d'histoire et de philologie de l'École pratique est logée au quatrième étage de l'aile droite de la Sorbonne, dans de petites salles de la bibliothèque de l'Université. Ce sont des chambrettes basses, presque des mansardes dont quelques-unes méritent le nom vulgaire de boyau, et communiquent entre elles par des portes vitrées; elles sont tapissées de livres depuis le parquet jusqu'au plafond : de vrais laboratoires pour les cours philologiques et historiques. On n'a qu'à étendre la main pour trouver les ouvrages que l'on désire consulter. Maîtres et élèves vont sans cesse furetant à droite et à gauche sur les rayons pendant les intervalles des leçons. C'est là un avantage inappréciable pour tous. Des tables plates, peintes en noir et fournies d'encriers primitifs, s'allongent entre les casiers bourrés de livres. Dans chaque salle un poêle de porcelaine blanche, simulant une colonne sur son socle et bardé d'ornements en cuivre luisant, jette une note claire au milieu de ces tables noires et de ces bouquins bruns. Ces petites salles basses qui sont cependant fort convenablement éclairées, donnent sur la placide cour de la Sorbonne dont l'église forme le fond. L'horloge sonore retentit à chaque quart d'heure et fait lever la tête aux élèves penchés sur leurs livres. On est là dans une atmosphère calme et sérieuse qui porte à l'étude, et l'exiguïté des salles a quelque chose d'intime qui donne un charme tout particulier aux leçons. C'est un petit local adorable qui doit laisser un profond souvenir aux élèves. Il me semble que si l'École pratique le quittait un jour pour aller occuper des installations plus vastes et plus monumentales, elle y perdrait quelque chose de très précieux : sa physionomie, son cachet.

En théorie, les élèves passent trois ans à l'École et sont répartis, pour chaque conférence, en trois années distinctes; mais cette règle n'a rien d'absolu, et souvent les élèves fréquentent l'École pendant plus longtemps. En général ils ne quittent que le plus

tard possible ce milieu scientifique admirable où ils trouvent toujours à s'instruire, où les conseils leur sont prodigués par des maîtres dévoués et savants, où leurs premiers travaux sont appréciés avec une sévérité bienveillante et salutaire. Beaucoup d'entre eux ont fait de véritables sacrifices pour prolonger leur séjour au delà des trois années habituelles. Parfois aussi des élèves étrangers, sortis des meilleures universités, viennent demander à l'École pendant un ou deux ans un complément d'instruction sous la direction de professeurs dont la renommée les attire à Paris. Pour obtenir le titre d'élève diplômé de l'École pratique des hautes études, — titre recherché bien que purement scientifique, — il faut présenter une thèse avant la fin de la quatrième année et la voir accepter par les directeurs compétents.

M. Alfred Maury est encore aujourd'hui directeur des études historiques avec M. Monod comme directeur adjoint. Les maîtres de conférences sont MM. Thévenin, Roy, Giry, Hanotaux et Longnon. En outre, parmi les cours de philologie, on compte des conférences d'antiquités grecques et romaines, d'épigraphie et de paléographie, dirigées par MM. Rayet, Desjardins et Chatelain, et rentrant dans le cadre de l'enseignement historique proprement dit. Les élèves suivent d'ailleurs les cours comme ils l'entendent. Au commencement de l'année ils se font inscrire pour les conférences auxquelles ils désirent assister, et à chaque leçon ils sont tenus de signer au registre de présence qui est le seul moyen de contrôle en usage. Ils ont à faire des préparations orales et rédigent des travaux écrits sur des points spéciaux à élucider. Tout l'enseignement de l'École pratique des hautes études a pour but d'inculquer les méthodes strictement scientifiques et de solliciter le travail personnel de l'élève. C'était là une innovation radicale en France, lorsque M. Duruy organisa cette école en 1868.

Je ne puis faire ici l'histoire complète de l'École pratique des hautes études (1). Je dirai seulement qu'une des difficultés de l'entreprise semblait devoir être le recrutement des élèves. Il n'en fut rien cependant. Dès la première année les inscriptions dépassèrent les espérances les plus optimistes. Il y eut, et il y a encore, comme on pouvait s'y attendre, peu d'étudiants de la Faculté

(1) Les premières années furent difficiles pour l'École pratique des hautes études, surtout après les événements de 1870-1871. Si l'École n'a pas sombré alors on le doit en grande partie à la sollicitude et à l'appui sympathique de M. Du Mesnil, qui était directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique. (Voir pour la marche de l'École pratique, les rapports annuels de la section des sciences historiques et philologiques.)

des lettres; en revanche, les élèves des écoles spéciales y vinrent chercher un complément d'études. Des élèves de l'École normale supérieure sentirent le besoin d'apprendre, par exemple, la paléographie grecque, de s'exercer au déchiffrement, à la critique, à l'interprétation des textes; des élèves de l'Ecole des chartes, destinés aux fonctions d'archivistes et de bibliothécaires, saisirent en grand nombre l'occasion de compléter et d'avancer leur connaissance du vieux français et des idiomes romans ou de scruter de plus près les sources de l'histoire de France. On vit même des professeurs, des employés de bibliothèques publiques et des travailleurs amateurs venir chercher à l'École pratique les moyens d'approfondir leur spécialité, sans parler des étudiants étrangers dont le nombre augmente chaque année.

Un arrêté ministériel du 16 juin 1869 a créé, sous le nom de *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études*, un recueil destiné à recevoir les travaux collectifs des conférences et les travaux personnels des divers membres de l'École, élèves ou maîtres. On y insère aussi des traductions de livres étrangers, de Mommsen, Max Muller, G. Curtius, Sohm, etc. Parmi les travaux originaux d'histoire nous citerons l'excellent livre de M. Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne;* les premières dissertations si remarquées de M. Longnon sur la géographie historique de la Gaule; les intéressantes *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIIIe et au XIVe siècle* par M. Fagniez, la belle *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XVe siècle,* par M. Arthur Giry, la savante *Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an* 1000 par M. de Lasteyrie, etc.

Plusieurs de ces travaux furent couronnés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Du reste, la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études* a établi la réputation de l'École en France et à l'étranger (1).

M. Alfred Maury ne dirige pas de conférence; par contre, le directeur adjoint pour l'histoire, M. Monod, en dirige deux.

J'ai parlé plus haut des services que M. Monod rend à l'École normale. Peu de professeurs ont contribué autant que lui au relèvement des études historiques en France dans les dernières années. Il a créé le premier, les cours pratiques d'histoire à l'École des hautes études, il a été l'un des principaux collaborateurs de la

(1) A l'Exposition universelle de Vienne en 1873, l'École pratique a obtenu dans la classe de l'Enseignement supérieur, le seul diplôme d'honneur décerné à un établissement scientifique français.

Revue critique dans ses premières années si brillantes, et il a fondé en 1875 la *Revue historique*. Toute l'Europe savante apprécie à leur valeur ces deux recueils admirables qui marquent une évolution décisive dans la science française. On peut dire que la *Revue historique* a distancé ses rivales les plus anciennes et les plus justement célèbres à l'étranger.

Récemment M. Monod coopérait très activement à la fondation de la société historique dite *Cercle Saint-Simon* (1) dont il a été élu président et qui, j'en suis convaincu, exercera aussi une influence considérable en groupant en un faisceau tous ceux qui, en France, cultivent l'histoire aux points de vue les plus divers dans un même esprit d'impartialité scientifique.

J'ai assisté à deux leçons de M. Monod sur les sources latines de l'histoire de France jusqu'au XVIe siècle. Le professeur parlait seul et les élèves prenaient des notes. Il y avait une vingtaine d'auditeurs, dont un jeune prêtre. M. Monod caractérisait l'école historique de Reims au Xe siècle, Flodoard et Richer, et les chroniqueurs du XIe siècle, spécialement Raoul Glaber. Je n'étonnerai personne en disant que ses leçons de M. Monod étaient excellentes ; on connaît sa compétence en cette matière, sa sagacité, sa science pénétrante et consciencieuse. Tout en appréciant la valeur historique de ces vieux chroniqueurs, il faisait revivre leur époque et traçait un tableau des plus curieux du mouvement intellectuel auquel ils prirent part. Comme à l'École normale, M. Monod parlait avec une simplicité extrême et une modestie presque timide. Il renvoyait souvent aux monographies et aux livres spéciaux. Ce cours charmait par sa solidité, la clarté et l'ordre, joints à une façon pittoresque, sobre et délicate de caractériser les hommes et les époques.

La seconde conférence de M. Monod est consacrée à de véritables exercices de séminaire. J'ai assisté aussi à deux de ces leçons. Une douzaine d'élèves étaient présents. L'un d'eux exposait le résultat de ses recherches personnelles. Il s'agissait d'étudier d'après les sources l'histoire très compliquée du roi Robert, fils de Hugues Capet, et spécialement ses mariages.

L'élève avait énormément travaillé son sujet et parlait avec une faoçn sympathique et un air de conviction tout à fait entraînant. Il avait devant lui un gros paquet de notes et d'extraits dans lesquels il puisait avec une mémoire étonnante et une rare présence d'esprit, prodiguant les dates, les citations des

(1) Voir le *Bulletin* n° 1 de ce cercle, paru en janvier 1883.

chroniques, les textes des chartes, discutant et rectifiant l'*Art de vérifier les dates*, etc. Je serais bien étonné si cet élève, si ardent à la tâche, ne rendait pas des services à l'histoire, lorsqu'il sera entré dans la carrière à son tour; aussi ne puis-je résister à l'envie de citer son nom que je compte bien retrouver plus tard sur des livres ou des monographies solides. C'était M. Pfister, élève de la 3e année de l'École normale supérieure. Ses condisciples, un peu ahuris par son érudition exubérante, prenaient beaucoup de notes et s'intéressaient presque tous très vivement aux inépuisables développements dans lesquels il entrait sur les femmes et les démêlés conjugaux du roi Robert. Les vieux universitaires auraient bien ri s'ils avaient assisté à ces deux séances; car le sujet et la méthode méticuleuse avec laquelle il avait été scruté, prêtaient à rire pour un auditeur superficiel. Mais quant à moi, j'étais ravi. Je retrouvais là, dans la Sorbonne, dans la citadelle de la tradition universitaire, cette fougue de travail scientifique, minutieux et opiniâtre qui caractérise les séminaires allemands, et je la saluais avec joie, comme un sûr garant de l'avenir de l'enseignement supérieur de l'histoire en France. Je ne puis dire assez combien M. Pfister m'a fait plaisir avec son ardeur et ses recherches de bénédictin, et combien j'étais heureux de l'intérêt que cette étude minutieuse inspirait à ses condisciples. Pendant ce temps M. Monod s'effaçait autant que possible pour ne pas entraver l'initiative de l'élève, écoutant avec une attention extrême, la tête penchée, deux doigts de la main gauche pressés sur la bouche, ou rajustant son pince-nez avant de placer çà et là une brève rectification. A la fin de la leçon il prit chaque fois la parole pour résumer le débat en mettant les points sur les *i* et indiquer nettement les résultats solides et les questions restées obscures. Ici encore j'ai admiré la sagacité et le tact de cet excellent professeur.

M. Thévenin s'occupe surtout de questions de droit médiéval dans ses conférences d'histoire. Il était officier dans l'armée française, quand il fut pris de la passion des études juridiques. Il fit son droit tout seul, donna sa démission d'officier et alla passer quelques semestres en Allemagne. En 1870 il était élève de Waitz à Gœttingue, lorsque la guerre franco-allemande éclata. Aussitôt il rentra en France, reprit du service et fit la campagne de la Loire. Après la paix il retourna à ses études favorites et fut attaché à l'École pratique qui peut se féliciter de posséder un spécialiste aussi éminent.

Il y avait cinq élèves (trois français, un hongrois et un rou-

main) aux deux leçons que j'ai pu entendre et qui comportaient des études critiques sur la loi salique. Dans la première de ces leçons, il s'agissait d'un attentat à la propriété et d'une revendication immobilière au IXe siècle. M. Thévenin fit lire par ses élèves plusieurs documents des années 867 et 868 et sollicita leurs remarques en présentant lui-même un commentaire approfondi de ces textes. Toute la procédure spéciale du temps en fut déduite. Puis on passa à une affaire de brigandage en Dauphiné, en 863. De nouveau un élève fut chargé de lire le texte latin de la pièce principale, pendant que le professeur, avec sa tête fine et sérieuse, sa moustache noire et ses cheveux gris, se tenait debout devant le tableau, boutonné dans sa redingote sévère. Il inscrivait lentement à la craie les expressions techniques du document et en donnait l'étymologie, les sens divers et leur valeur aux différentes époques. Ces explications sur la langue juridique du IXe siècle étaient à la fois philologiques et historiques, et M. Thévenin les présentait d'une manière simple, claire et méthodique. Le professeur termina la leçon par des indications bibliographiques sur les livres et les dissertations à consulter, renvoyant ainsi à des auteurs français, allemands et italiens.

A la leçon suivante M. Thévenin commença par indiquer et caractériser les principaux travaux relatifs à la procédure pénale des Mérovingiens, citant entre autres les livres de M. Thonissen, professeur à l'Université catholique de Louvain, sur : *le Droit de vengeance dans la législation mérovingienne et la procédure pénale de la loi salique*. Puis il entra dans des considérations générales sur la procédure criminelle en matière de meurtre, de rapt, d'avortement et d'adultère au IXe siècle. A chaque instant il écrivait au tableau des textes décisifs ou des termes techniques, difficiles, qu'il commentait et éclaircissait. Malgré l'aridité du sujet, cet enseigne- était vraiment vivant. Même un auditeur aussi incompétent que je le suis, sentait du premier coup qu'il avait affaire à un maître, sûr de sa science et aussi consciencieux que savant.

L'une des conférences de M. Roy roulait sur les sources de l'histoire de France au XIIIe siècle ; malheureusement il m'a été impossible d'y assister ; mais j'ai entendu deux de ses leçons sur les rapports de l'Église et de l'État en France, de Clovis à saint Louis. Neuf élèves étaient présents et prenaient des notes tout le temps. M. Roy avait étalé devant lui sur la table les textes principaux et les ouvrages allemands qui traitent des relations de Pépin le Bref avec la papauté. Il allait sans cesse des uns aux autres, consultant ses extraits, donnant lecture des passages importants

des chroniques, des vies des papes et de leurs lettres, discutant tous ces témoignages avec une grande lucidité et un soin extrême. Il caractérisait d'une façon instructive la *Vita Stephani* et les autres documents du *Liber pontificalis*, du *Codex Carolinus*, etc. Sa digression sur le titre de *patrice*, conféré à Pépin et à ses descendants, était aussi fort bien présentée. C'était un cours solide et net.

M. Giry faisait une conférence sur les origines et le développement des institutions municipales dans les provinces du centre de la France au moyen âge et une autre sur les sources diplomatiques de l'histoire de France du VIIe au XVIe siècle. J'ai éprouvé un vif plaisir à assister à plusieurs de ses leçons. Au cours des institutions municipales, le professeur chargea d'abord un élève d'étudier les chartes d'Étampes en recourant aux textes mêmes et en prenant Augustin Thierry pour guide, et il indiqua à un autre élève l'étude de la coutume de Lorris; puis il passa à l'examen des chartes d'Orléans pendant le XIIe siècle. Six élèves formaient l'auditoire.

Fréquemment M. Giry lisait des extraits de chartes dans un grand in-folio des *Ordonnances royales*, qui était ouvert devant lui, ou signalait des dissertations spéciales qu'il avait eu soin d'apporter à la leçon et qu'il faisait circuler parmi les élèves, leur indiquant la valeur et les conclusions de ces monographies. De leur côté les élèves l'interrompaient de temps en temps pour lui poser une question ou solliciter des éclaircissements. Le sujet du cours était captivant et la grande compétence de M. Giry est connue. La voix grave et vibrante du professeur, qui parle avec une conviction nerveuse, ajoute encore au charme de son enseignement.

Du reste sa conférence sur les sources diplomatiques de l'histoire de France était tout aussi intéressante. M. Giry distribua aux six élèves des fac-similés d'un diplôme du roi Philippe le Bel, donné à Courtrai en 1297, par lequel il élevait le comte d'Anjou à la dignité de pair de France. La pièce fut d'abord déchiffrée, puis commentée à fond. Le professeur y rattacha des digressions instructives sur les pairs ecclésiastiques et laïques en France, sur la genèse des diplômes royaux, sur les notaires et les signatures, sur l'emploi du français dans la chancellerie royale à partir de saint Louis, etc. Puis on passa à une lettre patente du même roi, donnée à la ville d'Ypres en 1296, et à plusieurs autres documents du même règne qui furent lus par les élèves et discutés soigneusement en commun. Le professeur dirigeait ces exercices de critique diplomatique avec une cordialité et une sûreté remarquables.

Dans une autre leçon, M. Giry exposa d'abord l'origine des tabellions et des notaires seigneuriaux, royaux et impériaux apostoliques, et il entra dans des détails précis sur les formules des actes privés, surtout des actes de donation à des couvents et à des églises, ainsi que des actes d'amortissement qui apparaissent au XIIIe siècle. Ensuite il appela l'attention des élèves sur deux actes des archives de Loir-et-Cher, découverts par lui et qu'il croit faux. Il les dicta *in extenso*, priant les élèves de les étudier avec soin pendant les vacances et de les commenter par écrit afin d'essayer de déterminer dans quel intérêt ces actes ont été forgés et à quelle époque ils l'ont été. A la rentrée d'octobre on examinerait en commun les conclusions auxquelles chacun serait arrivé en particulier, et de ce travail collectif sortirait une dissertation à insérer éventuellement dans la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études*. J'ai été heureux d'assister à cette intéressante séance où j'ai pu prendre sur le vif cet enseignement fécond de l'École pratique qui pousse les disciples au travail personnel et leur associe le maître comme guide et comme collaborateur.

Les deux conférences de M. Hanotaux avaient pour objet les sources de l'histoire du règne de Louis XIII et des *Mémoires* du cardinal de Richelieu. Le professeur était arrivé, dans ces *Mémoires*, à l'épisode de l'assassinat de Henri IV par Ravaillac. A ce propos il donna à ses trois élèves la bibliographie de la question avec beaucoup d'indications très précises et très curieuses. Puis il fit l'histoire rapide de la théorie du régicide depuis saint Thomas d'Aquin jusqu'aux jésuites en passant par les sectaires protestants du XVIe siècle. Il examina ensuite la part de collaboration des secrétaires *ayant la main*, c'est-à-dire aptes à contrefaire l'écriture de leur maître et lui épargnant sans cesse l'ennui d'écrire lui-même les pièces qui, d'après l'étiquette, devaient être autographes. Il y rattacha des considérations générales sur les transformations de l'écriture française au XVIIe siècle. Ce cours très vivant était fait sur le ton de la causerie, et les élèves échangeaient fréquemment des observations avec le professeur.

J'ai assisté à deux leçons de M. Hanotaux sur les sources de l'histoire de Louis XIII. Il y avait trois élèves présents. On s'occupait de Bassompierre. M. Hanotaux commença par discuter la valeur des manuscrits de Paris, de Meaux et du British Museum. Il passa aussi en revue les éditions imprimées et exposa à ce propos le règles qu'il faut observer pour la publication de textes du moyen âge et des premiers temps modernes quant à l'orthographe, la ponctuation, la division des paragraphes, l'emploi des

majuscules, etc. Chaque précepte était accompagné d'exemples tirés des éditions les plus soignées, dù Saint-Simon de M. de Boislisle par exemple. Il y avait là des remarques fines et originales. M. Hanotaux porta ensuite un jugement critique détaillé sur la dernière édition des *Mémoires* de Bassompierre, publiée par M. de Chanterac en 1870-1877. Après cette introduction il discuta soigneusement la valeur historique de ces *Mémoires* et de leur suite, imprimée pour la première fois en l'an X. Il renvoyait sans cesse aux ouvrages imprimés, aux autres mémoires contemporains, aux documents inédits des collections et des dépôts d'archives. Il s'arrêta tout spécialement à l'épisode du siège de la Rochelle et caractérisa rapidement les autres sources d'informations. Les élèves s'intéressaient vivement au cours et intervenaient de temps en temps. Après la leçon, l'un deux, un Suisse élevé en Angleterre, demanda au professeur des conseils sur un travail qu'il avait sur le métier et portant sur les relations de la Suisse et de la France au xve siècle. M. Hanotaux lui fournit toute sorte d'indications de la meilleure grâce du monde. C'est un professeur accompli qui paraît très jeune. Petit de taille, maigre, nerveux, secouant sa petite tête où brillent derrière ses lunettes des yeux perçants, il parle avec une volubilité extrême qui n'a rien de fatigant. On sent à le voir qu'on a devant soi un esprit original et un travailleur entêté. Son élocution abondante, pittoresque, mordante, et l'amabilité qu'il témoigne à ses élèves, rehaussent la valeur de son enseignement solide et érudit. Il a un entrain superbe, et ses cours sont assurément au nombre des meilleurs et des plus vivants de l'École pratique des hautes études.

M. Longnon compte aussi parmi les maîtres les plus jeunes et les plus remarquables de l'École pratique. Ses conférences ont pour sujet la géographie historique de la France et les noms de lieu français (leur origine, leur signification, leurs transformations). Je lui ai entendu exposer en détail devant neuf élèves la géographie ecclésiastique d'une partie de la France au moyen âge. Il passait en revue les évêchés, les archidiaconés, les archiprêtrés et les doyennés qu'il suivait du doigt sur une grande carte coloriée, étalée devant lui, en recourant sans cesse à de petits cartons qui contenaient ses notes (1). M. Longnon animait cette énumération un peu sèche par des explications et des discussions

(1) L'usage des petits cartons, grands comme deux fois une carte de visite est très répandu à Paris parmi les professeurs pour y inscrire les notes qu doivent les guider dans l'improvisation de leurs leçons.

intéressantes. Après la leçon il m'apprit qu'il préparait depuis plusieurs années pour la maison Hachette un grand atlas historique de la France, qui le dispensera plus tard de faire aux élèves ce cours où il est obligé de dicter de si longues listes de noms. Du reste, les élèves prenaient tous beaucoup de notes; ils comprenaient qu'il avaient devant eux l'un des créateurs d'une science nouvelle.

La conférence sur l'origine des noms de lieu m'a surtout intéressé. Il y avait cinq élèves. L'un d'eux exposait ses recherches personnelles sur les noms de lieu du canton d'Anglure (Marne), son pays natal. Il avait fait une étude très sérieuse des étymologies et des plus vieilles mentions des chroniques et des chartes. Souvent M. Longnon intervenait d'une façon vivante pour faire une rectification ou pour invoquer les principes qu'il avait développés à ses élèves dans ses premières leçons et qui forment un système complet et détaillé. A l'occasion, on se levait pour aller prendre sur les rayons un volume de Littré ou de Du Cange afin de contrôler une hypothèse étymologique. C'étaient des exercices de séminaire dans l'acception la plus haute, et M. Longnon les dirigeait avec une science étonnante, se permettant de temps en temps une petite plaisanterie adoucie et guidant l'élève avec une grande bienveillance. Sa figure fine et très expressive rappelle les types du XVIIe siècle dont il a le front, le nez, la moustache et la barbiche effilée. Ses yeux, qui tantôt semblent éteints, tantôt lancent des éclairs, complètent cette physionomie originale. M. Longnon me témoigna sa satisfaction sur les recherches de l'élève qui avait étudié le canton d'Anglure; mais il me dit que c'était le seul qui, cette année, eût entrepris un travail personnel. Le reste du temps, M. Longnon a été obligé de faire lui-même presque tous les frais de cette conférence. Il espérait d'ailleurs, me disait-il, que lorsqu'il aurait publié ses travaux théoriques actuellement en préparation, il pourrait se dispenser de faire aux élèves un long exposé des principes de la géographie historique et exiger d'eux sans relâche des exercices pratiques afin de rentrer davantage dans l'esprit de l'École des hautes études « où il ne faudrait pas autre chose ».

Parmi les cours de philologie qui se rattachent à l'enseignement historique, j'ai assisté à des conférences de MM. Rayet et Chatelain. M. Olivier Rayet, directeur adjoint pour la philologie hellénique, outre ses leçons sur l'Acropole d'Athènes et sur l'épigraphie grecque, expliquait le livre V de la description de la Grèce de Pausanias. Huit élèves assistaient à la leçon. L'un d'eux

traduisit le chapitre XXIV et donna des explications historiques et archéologiques qu'il avait préparées avec soin et sur notes. M. Rayet les complétait au fur et à mesure. C'est ainsi qu'il alla tracer au tableau une inscription, donnée par Pausanias, mais en l'écrivant telle qu'elle a été trouvée récemment. Ce fut naturellement le point de départ de réflexions, de conjectures et d'indications précieuses. A un autre endroit, Pausanias renvoyant à Homère, M. Rayet alla prendre l'Iliade sur les rayons de la bibliothèque, lut et commenta le passage auquel il était fait allusion. A propos d'un sculpteur cité par Pausanias, il dressa au tableau toute sa généalogie et y traça les signatures de cet artiste qu'on a retrouvées sur deux de ses œuvres. A l'occasion d'un point de topographie il déploya les cartes de l'expédition des officiers de la marine anglaise et de MM. Pottier et S. Reinach sur Myrina et ses environs, en y rattachant des vues intéressantes sur la colonisation grecque en Asie Mineure, sur les grands jeux panhelléniques et sur la fabrication des armes dans la Grèce préhistorique. Ce cours aussi savant que sympathique combinait d'une manière parfaite le travail personnel de l'élève avec l'aide vigilante et aimable du maître.

La conférence de M. Chatelain sur les éléments de la paléographie latine m'a laissé aussi un souvenir fort agréable. Le professeur avait étalé devant ses six élèves le grand ouvrage de M. Léopold Delisle sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris (1). Il en parcourait les planches pour indiquer aux élèves les signes auxquels on distingue l'époque et la provenance des manuscrits du moyen âge. Il passait en revue la qualité du parchemin, la couleur de l'encre, la formation des lettres, les abréviations et les vicissitudes de l'écriture jusqu'au XVIe siècle. Dans une autre leçon, il s'occupa spécialement des miniatures; à l'appui de ses préceptes et de ses réflexions théoriques il plaçait sans cesse sous les yeux des élèves les magnifiques planches chromolithographiées de l'*Universal paleography* de Silvestre (2) et celles des recueils de M. Ed. Fleury, relatifs aux manuscrits de Laon et de Soissons (3). M. Chatelain traça ainsi, pièces en mains,

(1) *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*. Étude sur la formation de ce dépôt, comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris, avant l'invention de l'imprimerie. (3 volumes et un volume de planches d'écritures anciennes, 1881.)

(2) Londres, 1850, 2 vol. L'édition française de cet ouvrage contient le texte français et comprend 4 volumes.

(3) *Les Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon*, 1863. — *Les Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Soissons*, 1865.

une esquisse générale de l'histoire des miniatures depuis les manuscrits byzantins et mérovingiens. Le professeur, très timide et très modeste, s'effaçait constamment; mais on n'en sentait que mieux l'influence pénétrante d'un enseignement essentiellement pratique et intuitif.

Maintenant que j'ai essayé de rendre compte en détail de l'impression excellente que m'a faite l'enseignement historique de l'École pratique des hautes études, je ne puis terminer sans reporter ma pensée avec reconnaissance et admiration vers l'homme qui en fut le créateur (1) à une époque où les Facultés des lettres étaient encore embourbées dans la vieille ornière. « On est porté à croire, dit fort bien un document officiel du ministère de l'instruction publique (2), que M. Duruy méditait une réforme générale de l'enseignement supérieur; mais il jugeait que le moment de l'accomplir n'était peut-être pas venu; il prévoyait de trop vives résistances pour ne pas encore hésiter. Moins sûr des autres que de lui-même, il cherchait *son commencement* et il trouva l'*École des hautes études*... Il comptait sur une force de pénétration qui, en effet, s'est manifestée et qui a persisté, bien qu'il ne fût plus là pour la diriger. »

V. — LA FACULTÉ DES LETTRES ET LES CONFÉRENCES DE LA LICENCE ET DE L'AGRÉGATION D'HISTOIRE.

On chercherait vainement aujourd'hui, à la Faculté des lettres de Paris, des cours historiques rentrant dans la catégorie des leçons purement oratoires que persiflait si finement M. Duruy en 1868, dans les documents officiels que j'ai cités plus haut. A côté des auditeurs de passage qu'on ne peut écarter, puisque les cours sont publics, chaque professeur a de vrais élèves qui prennent des notes; et c'est pour eux, non pour l'auditoire flottant, qu'il parle, c'est eux qu'il groupe de préférence au pied de sa chaire. Ainsi, dans ses leçons sur l'histoire de la formation de l'État prussien, qui réunissaient souvent trois cents auditeurs environ, dont soixante à quatre-vingts dames, M. Ernest Lavisse faisait réserver rigoureusement les premiers bancs à ses *élèves*.

En outre, il y a maintenant un certain nombre de cours non publics, auxquels on n'est admis qu'après s'être fait inscrire, et

(1) Les professeurs et les élèves ont payé un touchant tribut de gratitude à M. Duruy en lui dédiant le volume de leurs savants *Mélanges*, publié en 1878, pour fêter le dixième anniversaire de l'École.

(2) *Statistique de l'Enseignement supérieur*, 1878, p. 717, note.

sur la présentation d'une carte d'entrée délivrée au moment de l'inscription. La première fois que je me présentai à un de ces cours, je fus impitoyablement repoussé par un huissier incorruptible, qui a été stylé de main de maître. Quoique très poli, il demeura inébranlable et me renvoya au doyen, M. Himly, qui, de la meilleure grâce du monde, s'empressa de me donner une carte d'entrée. Ces cours que l'affiche ne distinguait pas des cours publics, sont marqués cette année du signe C. F. qui signifie : *Cours fermé.* Ils constituent une excellente innovation qui n'a pas peu contribué à transformer l'enseignement historique de la Faculté.

Mais, comme l'avait admirablement compris M. Duruy il y a déjà quinze ans, le principal but à atteindre était de substituer les vrais élèves aux auditeurs de passage. Assurément ce grand ministre aurait porté toute son attention sur ce point, s'il avait pu rester plus longtemps à la tête de son département ; mais il quitta le ministère en 1869 peu de mois après avoir entamé les premières de ses grandes réformes en matière d'enseignement supérieur, et les tragiques événements de 1870-1871 remirent bientôt tout en question. Après de cruelles pertes de temps, la République reprit la tâche interrompue et l'un de ses meilleurs ministres de l'instruction publique, M. Waddington, qui connaissait parfaitement la question pour avoir été attaché à l'École pratique des hautes études, créa en 1877 un public régulier d'élèves travailleurs en instituant des bourses d'études (1). La situation des Facultés devait être bien désespérée pour que l'on fût obligé de recourir à une mesure aussi factice et aussi humiliante, alors que l'École pratique des hautes études prospérait depuis dix ans avec ses élèves non rétribués ; mais le ministre avait vu juste (2) et à partir de ce moment les Facultés des lettres eurent enfin des *élèves* dans toute la France, résultat inappréciable.

Les élèves boursiers qui forment le noyau de chaque cours,

(1) Ces bourses d'études se donnent annuellement au concours. Les candidats subissent un examen écrit à Paris ou en province dans les chefs-lieux d'académie. Leurs compositions corrigées sont envoyées au ministère de l'instruction publique, et soumises, à Paris, à l'appréciation d'une commission spéciale qui reçoit également communication des notes obtenues par chaque candidat à son examen oral. Cette commission opère le classement général et la répartition des bourses pour toute la France.

(2) Notons en passant que M. Monod avait publié en 1876 une brochure de 40 pages, intitulée : *De la possibilité d'une réforme de l'Enseignement supérieur* (Paris, Leroux.) Ce travail préconisait surtout la création des bourses. L'auteur remit à la même époque deux notes au ministre, l'une sur cette création, l'autre sur la suppression du stage d'agrégation. On le voit, M. Monod eut sa part dans ces deux réformes réalisées bientôt après.

préparent leurs examens de licence ou d'agrégation ; les bourses de licence sont de 1,200 francs ; elles ont été instituées, comme je l'ai dit, par M. Waddington. Les bourses d'agrégation sont de 1,500 francs et ont été instituées par M. Jules Ferry, durant son premier passage au ministère de l'instruction publique.

Une autre réforme féconde a été l'institution des maîtres de conférences auprès des Facultés. Leur rôle équivaut jusqu'à un certain point à celui que jouent les privat docents dans les universités allemandes ; ils complètent l'enseignement donné par les professeurs titulaires en faisant des cours qui manquaient, et en venant en aide aux élèves au moyen de conférences. Ce sont, en général, des agrégés ou même des docteurs. A Paris, ils jouissent d'un traitement de 6,000 francs et le ministre consulte la Faculté sur leur nomination. En province, l'avis de la Faculté n'est pas demandé ; le traitement varie de 3,600 à 4,000 francs ; il est porté à 4,500 ou 5,000 francs pour ceux qui sont docteurs ès lettres.

Les maîtres de conférences ne sont nommés que pour un an, mais leur charge est renouvelable. A Paris, la Faculté fait annuellement les propositions nécessaires au ministre.

En théorie, la maîtrise de conférences est une sorte de stage, après lequel le jeune maître capable serait nommé professeur auprès d'une Faculté d'importance secondaire. Dans leurs derniers rapports, M. Berthelot, pour la Faculté des sciences, et M. Bréal, pour celle des lettres, rappellent instamment au ministre l'esprit de l'institution. En effet, à Paris, les maîtres de conférences sont pris en général parmi les jeunes savants qui veulent rester dans la capitale et sont décidés à attendre patiemment qu'une chaire puisse leur être dévolue à Paris. Cette situation est mauvaise, parce qu'elle tend à supprimer l'avancement pour les bons professeurs des Facultés de province. Mais c'est là un petit défaut de système, facile à corriger du reste ; et l'institution de la maîtrise de conférences, en favorisant singulièrement le bon recrutement du corps professoral et en élargissant le cadre jadis trop étroit des matières enseignées, contribuera puissamment au relèvement des Facultés.

Je n'ai ici à m'occuper que de l'histoire. Depuis 1880 il y a une licence spéciale en histoire (1) à côté de l'agrégation pour l'histoire, de telle sorte que les Facultés des lettres comptent actuellement presque toutes des étudiants qui font de l'histoire

(1) Le décret de M. Ferry est du 25 décembre 1880 ; mais il stipule que ces examens ne pourront être subis qu'à partir de la session de juillet 1882.

leur préoccupation principale. Ils sont surtout nombreux à Paris. C'est là, à mes yeux, la restauration définitive des études historiques en France.

La licence d'histoire, comprenant un examen écrit et un examen oral, embrasse des épreuves générales et des épreuves spéciales. Les premières consistent surtout en une composition en français sur un sujet de morale, de critique ou de littérature française ; en une composition en latin sur une question de littérature grecque ou latine, et en explications d'un auteur grec, d'un auteur latin et d'un auteur français. Les épreuves spéciales comprennent une composition d'histoire ancienne (grecque ou romaine) et une composition d'histoire du moyen âge ou d'histoire moderne, une question de géographie, enfin des interrogations orales sur l'histoire ancienne, l'histoire du moyen âge, l'histoire moderne et la géographie d'après un programme arrêté par le ministre.

Dans une circulaire interprétative du 5 août 1881, M. Jules Ferry disait : « L'institution de la licence en histoire et en géographie a pour objet de donner à nos collèges et même, en certains cas, à nos lycées, des professeurs d'histoire et de géographie qui aient reçu, en même temps qu'une culture littéraire distinguée, une instruction historique et géographique générale. Entre l'examen de la licence en histoire et géographie et le concours d'agrégation du même ordre, il n'y a pas seulement une différence de degré, il y a une différence de genre. On demande aux candidats à l'agrégation de faire preuve, en même temps que de connaissances générales, d'aptitude au travail personnel et aux recherches d'érudition. »

En effet, l'agrégation d'histoire constitue un concours qui se compose d'épreuves écrites, lesquelles sont éliminatoires, et d'épreuves orales. Ce concours a pour but de constater tout à la fois le savoir général, l'aptitude professionnelle et l'aptitude scientifique du candidat.

Les épreuves de savoir général sont les quatre compositions écrites d'histoire ancienne, d'histoire du moyen âge, d'histoire moderne et de géographie. Chacune doit être faite en six heures sur un sujet imprévu.

M. Lavisse, dans un discours d'ouverture, prononcé en décembre 1880, auquel j'emprunte beaucoup de renseignements, a fait ressortir tout ce que ces épreuves ont de vague et d'effrayant (1).

(1) Le Concours pour l'agrégation d'histoire et de géographie et les confé-

Les épreuves qui sont destinées à constater l'aptitude au professorat, sont : la correction des copies, la leçon d'histoire et celle de géographie.

La première consiste à tirer au sort une copie extraite des archives du concours général; à la lire en un endroit clos, une heure durant; à en faire, devant le jury, la correction qui doit durer une demi-heure. « C'est, dit M. Lavisse, une épreuve factice entre toutes qui allonge, sans profit, la durée d'un concours fatigant. La suppression en a été plusieurs fois réclamée; on nous l'accordera quelque jour. Très sérieuses, au contraire, est l'épreuve de la leçon d'histoire et de la leçon de géographie. Le sujet étant donné vingt-quatre heures à l'avance et toujours choisi dans le programme des lycées, cette épreuve est prise dans la vie même du professeur. Elle est de celles où l'aptitude au professorat se révèle le plus clairement, puisqu'on y peut faire montre de ces qualités maîtresses : la méthode, la simplicité, la précision, la clarté. »

Les épreuves d'érudition sont les explications d'auteurs et les thèses. En 1882, les auteurs à expliquer étaient : le livre VII de Thucydide, le livre V de Pausanias, le deuxième discours de Cicéron contre Rullus et les 41 premiers chapitres du livre II de Tite-Live, le *Périple du Pont-Euxin* d'Arrien et le livre XVIII de l'*Esprit des lois* de Montesquieu. Les thèses portaient sur les lois agraires des Romains, depuis les Gracques inclusivement jusqu'à la fin de la république, sur les relations des papes et des Carlovingiens au VIII[e] siècle et sur la situation de la France en 1789.

Les sujets de thèses marqués au programme sont divisés en un certain nombre de leçons, et chaque candidat reçoit du sort la la désignation d'une leçon à préparer en vingt-quatre heures. En même temps le sort désigne un des concurrents qui écoute la leçon et argumente ensuite contre le candidat.

Je renvoie au discours de M. Lavisse pour la critique détaillée de toutes ces épreuves; malgré certains défauts, elles constituent un ensemble redoutable et vraiment scientifique.

Le cours normal des études historiques auprès de la Faculté est de quatre années. Il est coupé en deux parties égales par les examens de licence et d'agrégation.

Livrés à leurs propres forces, les candidats seraient à peu près incapables de préparer convenablement toutes les matières de

rences organisées pour la préparation de ce concours à la Sorbonne, par Ernest Lavisse. (*Revue internationale de l'Enseignement* du 13 février 1881.)

leurs deux examens. Aussi a-t-on fait appel aux professeurs du Collège de France, aux professeurs et aux maîtres de conférences de la Faculté ainsi qu'aux directeurs et aux professeurs de l'École pratique des hautes études, dont quelques-uns professent aussi à l'École des chartes et à l'École normale. On a composé ainsi un programme complet de cours historiques et géographiques, qui, on peut l'affirmer hautement, soutient la comparaison avec les grandes universités allemandes. Une affiche spéciale, confondant fraternellement les maîtres de ces institutions éparses, constate victorieusement ce grand progrès accompli dans les dernières années et dont M. Lavisse peut réclamer sa large part (1).

La plupart de ces cours ne sont pas publics. Les cours *fermés* sont une innovation radicale pour la France où tout l'enseignement supérieur était public. Ils se font dans des salles nouvellement construites près de la vieille Sorbonne et désignées sous le nom de *nouvelles salles Gerson* ou *baraquements*. Ce sont des constructions provisoires, très légères, bien ventilées, bien éclairées, contrastant heureusement avec les vieux amphithéâtres de la Faculté et rappelant par leur nom et leur style utilitaire le *Barakken-Auditorium* de l'université de Berlin. L'histoire y a comme les lettres et la philosophie son territoire propre; elle possède une vaste salle de cours, une salle de travail pour les élèves et un cabinet pour les professeurs. La salle des cours, qui est située derrière l'église de la Sorbonne, est en grande partie construite en bois. D'énormes verrières l'inondent de lumière de deux côtés. On se croirait dans un atelier de photographe, n'étaient les tables plates peintes en noir et les nombreuses cartes de géographie qui tapissent les murs blanchis à la chaux. Une petite estrade sur laquelle se trouve une table en bois blanc et un fauteuil en paille, sert de chaire. Cette salle, claire et gaie, respire une fraîcheur et une propreté qu'on trouve rarement dans les locaux universitaires.

Mais ce fut surtout la salle de travail qui attira mon attention. Quand je la visitai, un assez grand nombre d'élèves y étaient attablés, lisant et faisant des extraits. Sur les rayons de la petite bibliothèque spéciale, je remarquai les atlas allemands physiques et historiques de Stieler, Kiepert, Sprüner, etc., ainsi que plusieurs collections et ouvrages de fond en français et en allemand. Trois affiches manuscrites étaient apposées au mur.

(1) La *Revue internationale de l'Enseignement*, du 15 décembre 1882, publie cette affiche pour l'année courante, pp. 586-588.

La première contenait la liste des livres nouvellement acquis, mesure excellente, en vigueur depuis longtemps dans beaucoup de salles de lecture à l'étranger. La seconde portait : « *Avis.* M. les étudiants sont prévenus qu'un registre est mis à leur disposition pour faire connaître les livres dont ils désireraient l'acquisition pour la Bibliothèque des conférences. » Là encore on a imité avec raison un usage fécond de l'Allemagne.

Enfin la troisième affiche était le petit règlement d'ordre intérieur ainsi conçu :

« Aucun livre ne peut être emporté hors de la salle d'étude.

« Les étudiants sont priés de remettre à leur place les livres dont ils se sont servis.

« Le silence doit être observé dans la salle d'étude.

« Les étudiants qui ont à s'entretenir, pourront se rendre dans les salles de conférences aux heures où elles sont libres.

« M. Uri (le bibliothécaire) est chargé de la discipline dans les salles d'étude.

« MM. les directeurs des conférences de lettres, de grammaire et d'histoire (1) se réservent de retirer la permission de travailler dans les salles d'étude aux étudiants qui auraient contrevenu au présent règlement. »

L'histoire, on le voit, possède ainsi à Paris son petit institut, bien modestement installé, mais organisé de la façon la plus intelligente. Je me serais presque cru dans le local du séminaire historique de Leipzig (2).

Les cours et conférences pour la préparation de la licence et de l'agrégation d'histoire constituent la partie la plus récente et partant la plus intéressante de l'enseignement historique à Paris. Je les ai étudiés attentivement et avec un plaisir extrême.

Je n'ai pu assister au cours public de M. Lavisse sur l'histoire de la formation de l'État prussien, ce cours étant terminé déjà, lorsque je suis arrivé à Paris en juin 1882. Je l'ai vivement regretté; mais j'ai pu apprécier l'enseignement de cet éminent professeur dans ses conférences de la licence et de l'agrégation. M. Lavisse, sorti de l'École normale en 1865, enseigna d'abord dans plusieurs lycées et fut le secrétaire particulier et le collaborateur de M. Duruy. En 1872 il demanda et obtint un congé qu'il employa à visiter plusieurs universités allemandes. A son

(1) Ce règlement est le même pour les trois sections qui ont chacune leur salle de cours et leur salle d'étude séparées.

(2) Voir ce que j'en dis dans mon article de la *Revue de l'instruction publique en Belgique* (cité plus haut).

retour il fut chargé d'une partie de l'enseignement historique à l'École normale. M. Monod l'y remplace actuellement, tandis que lui-même supplée à la Faculté des lettres M. Fustel de Coulanges depuis 1880. Sa science, son caractère énergique, la netteté de ses vues, son talent professoral, son dévouement à ses élèves font de lui l'âme du mouvement naissant qui aura, j'en suis sûr, une influence décisive sur les études historiques en France.

J'ai entendu M. Lavisse faire plusieurs leçons vraiment saisissantes sur la France et l'Allemagne au moyen âge. En quelques traits pittoresques, précis, hardiment crayonnés, il caractérisait Philippe-Auguste et saint Louis, citant à chaque instant des extraits des écrivains et des documents contemporains. Une autre fois, il esquissait rapidement le rôle de l'assemblée des grands en France jusqu'au XIIIe siècle et recommandait chaleureusement ce sujet d'étude encore obscur à ses élèves, en leur citant l'exemple de l'Allemagne qui défriche depuis longtemps avec tant d'opiniâtreté les broussailles de son époque médiévale. Enfin j'ai assisté à deux leçons où M. Lavisse exposait les luttes de l'Allemagne contre les Slaves et les Hongrois dans le haut moyen âge. Sans cesse il renvoyait à des passages précis des vieux chroniqueurs et aux meilleurs travaux des historiens allemands. Comme le professeur le déclarait lui-même, c'étaient des cours élémentaires, rapides, faits en vue de la préparation générale de ses auditeurs pour le concours d'agrégation. Mais que de vues originales M. Lavisse semait à chaque pas dans ce lumineux exposé d'une sobriété, d'une précision, d'une netteté, je dirais presque d'une solidité frappantes, que rehaussaient souvent à l'improviste un mot incisif, une réflexion ironique, un détail pittoresque, un trait mordant décochés au pas de course d'une voix ferme et vibrante avec une conviction et un entrain communicatifs. Les élèves, dont le nombre variait de 20 à 50 selon les cours, écoutaient avec une attention presque passionnée et notaient avidement les paroles du maître. C'était des leçons pleines d'idées, de vues larges et profondes, extrêmement suggestives où le professeur signalait à chaque pas les obscurités et invitait ses élèves à les éclaircir un jour par leurs travaux personnels. Ces cours théoriques de M. Lavisse m'ont semblé être actuellement les meilleurs de Paris dans le domaine historique.

En 1881, M. Lavisse avait un cours pratique où il étudiait chaque semaine pendant une heure et demie avec ses nombreux élèves les documents relatifs aux institutions de la France sous Charles VII.

En 1882, la question du moyen âge du programme d'agrégation étant traitée par M. Roy, M. Lavisse n'avait point de cours pratiques et se consacrait aux théoriques, dans lesquels il est du reste passé maître. Cependant il est bien regrettable qu'un homme de sa valeur soit obligé de régler son enseignement sur les exigences de la préparation à un examen professionnel.

M. Alfred Rambaud traitait de l'histoire du XIX[e] siècle devant une quinzaine d'élèves. Je lui ai entendu exposer pendant deux leçons le rôle de la Prusse et de l'Autriche après 1848 et indiquer les prolégomènes de l'unité allemande et de l'unité italienne qui se sont réalisées sous nos yeux, grâce au génie de Cavour et de Bismarck. M. Rambaud, cela se conçoit aisément, était assez peu enthousiaste de l'Allemagne contemporaine. Son cours, rempli de faits précis, d'anecdotes piquantes et de renvois à des documents de tout genre, était d'une clarté admirable et d'une élévation sereine. Il caractérisait avec un rare bonheur les princes, les hommes d'État et les situations, et il excellait à intéresser ses auditeurs par l'originalité et la franchise de ses délicats aperçus. C'était un cours excellent, très fin, très attachant, l'un des meilleurs que j'aie entendus à Paris.

M. Georges Perrot, après avoir expliqué le *Périple du Pont-Euxin* d'Arrien, consacrait ses dernières leçons à des questions d'archéologie. Il exposait l'histoire des origines les plus lointaines de la monnaie chez les Égyptiens, les Babyloniens, les Chinois, les Juifs, les Grecs et les Romains, ainsi que celle de ses vicissitudes chez les peuples barbares jusqu'à nos jours. Il renvoyait aux ouvrages de MM. Lenormant, Waddington, Brandis, Mommsen, etc., et citait ses propres travaux avec une grande modestie. C'étaient des leçons charmantes, pleines de notions curieuses, de détails piquants, faites avec une simplicité extrême, et très élégantes cependant dans la forme. Il y avait une dizaine d'auditeurs.

Le même nombre d'élèves assistait aux conférences de M. Arthur Giry sur la paléographie du moyen âge. Le professeur donna d'abord quelques principes théoriques sur les diplômes de cette époque, leurs différentes parties et leurs signes principaux. Puis il distribua de splendides fac-similés en héliographie (1) que les élèves lisaient sous sa direction pendant qu'il les commentait pas à pas. Les considérations présentées par M. Giry sur l'invocation, la suscription, le préambule, l'exposé, le dispositif, les clauses

(1) C'est une publication du ministère de l'intérieur, intitulée : *Musée des archives nationales, Musée des archives départementales.*

finales, l'annonce des signes de validation, la date et les souscriptions étaient émaillées d'exemples, de réflexions, de traits caractéristiques. C'était un véritable historique du diplôme au moyen âge, fouillé dans les moindres détails, exposé avec une netteté et un ordre parfaits. Les deux leçons de M. Giry auxquelles j'ai eu le plaisir d'assister, étaient des leçons modèles. Cet enseignement lumineux de la paléographie et de la diplomatique doit avoir une influence excellente sur la formation des futurs professeurs et leur inspirer le goût de ces études, trop rare en général dans l'enseignement secondaire. Combien cependant les professeurs de lycées et de collèges des petites villes pourraient rendre de services, s'ils avaient des notions sûres de paléographie qui leur permettraient de fouiller utilement dans les archives locales!

M. Bouché-Leclercq expliquait le discours de Cicéron contre Rullus, auteur porté aux programme de l'agrégation. On se servait de l'édition de Zumpt. Quatre élèves assistaient à la leçon, dont ils avaient très consciencieusement préparé le texte, et posaient au professeur une foule de questions sur les points qui les avaient embarrassés. Toutes les explications demandées étaient du domaine de l'histoire et des antiquités romaines. M. Bouché-Leclercq répondait aux questions avec une grande amabilité, traitant ses élèves sur le pied de l'égalité, et ne leur ménageant pas son érudition. A un moment il fut amené à caractériser la figure si mobile de Cicéron, et il le fit en quelques mots charmants, renvoyant aux principales de ses lettres. Un élève lui ayant demandé un éclaircissement auquel M. Bouché-Leclercq ne pouvait répondre *ex abrupto*, il se fit apporter les volumes nécessaires de Lange et de Pauly et montra minutieusement à ses auditeurs comment il faut faire des recherches dans ce genre d'ouvrages. Il en prit texte pour bien leur faire comprendre qu'à moins d'une mémoire prodigieuse, l'érudition ne consiste pas tant à savoir qu'à posséder les moyens de trouver vite les solutions acquises déjà à la science. C'était un cours distingué, savant, précieux pour des élèves travailleurs.

M. Pigeonneau exposait l'état de la France en 1789. Je l'ai entendu parler de la noblesse d'après les mémoires des intendants et les travaux de Tocqueville, de Taine, etc. Il faisait un cours vivant, clair, intéressant, plein de bonhomie. Il avait beaucoup d'auditeurs dont deux prêtres.

M. Berthold Zeller traitait l'histoire de la régence de Marie de Médicis. Dans la leçon à laquelle j'ai assisté, il retraçait la situation des protestants allemands au commencement de la guerre

de trente ans ainsi que celle des huguenots français, à la même époque. Son récit était complet et consciencieux, quoique un peu terne. Il ne citait aucune source ni aucune histoire moderne. Neuf élèves assistaient à la leçon et prenaient une note de temps en temps.

MM. Pigeonneau et Zeller dirigeaient aussi les leçons faites par les candidats comme préparation aux épreuves pédagogiques de l'agrégation.

Onze élèves assistaient à la conférence pratique de M. Pigeonneau. L'un d'eux était en chaire et faisait une leçon sur les privilèges et les exemptions en France avant 1789. Cette leçon était surtout faite avec Tocqueville et Taine. L'élève parlait d'abondance et avait bien préparé son sujet. Lorsque la leçon fut finie, M. Pigeonneau, qui l'avait écoutée, assis au coin d'un banc, au pied de la chaire, invita les camarades de l'orateur à présenter leurs observations. Aussitôt les critiques se mirent à pleuvoir abondamment sur ce dernier, qui perdit patience et déclara d'un air piqué qu'il avait mis sept heures à préparer sa leçon. On discuta longuement et avec animation. M. Pigeonneau s'effaçait à dessein pour laisser le champ libre aux élèves. Enfin il chargea un candidat de préparer la leçon suivante qui devait porter sur l'organisation municipale en 1789, et il indiqua spécialement Tocqueville et le livre de M. Babeau.

J'ai assisté à deux leçons faites par les élèves de M. Zeller. La première roulait sur les provinces romaines à l'époque d'Auguste. L'élève était debout devant une grande carte de Kiepert et parlait sans notes. Ses douze camarades argumentèrent contre lui avec vivacité et M. Zeller reprit à son tour le sujet pour le compléter et rectifier certains détails. L'autre leçon avait pour sujet l'état de l'Europe à la mort de saint Louis. L'élève passa en revue tous les pays de l'Occident et de l'Orient, donnant sur chacun d'eux quelques indications rapides avec force dates, le tout tiré peut-être de l'*Histoire du moyen âge* de M. Duruy ; puis il ajouta des remarques tout aussi superficielles sur les langues et les littératures modernes, les arts et les lettres. Aucun de ses quinze camarades ne crut devoir argumenter contre lui. M. Zeller, qui avait préparé à l'avance ses notes sur de grandes feuilles de papier, en donna lecture pour montrer à l'élève qu'il n'avait pas tout dit et avait omis bon nombre de dates. En terminant, il indiqua comme sujet de la prochaine leçon à faire le règne de l'empereur Trajan.

M. Auguste Himly, doyen de la Faculté des lettres, s'est chargé de la direction des leçons de géographie. Il s'en acquitte d'une

façon parfaite, c'est le mot; j'ai pu m'en convaincre par deux fois. Un élève faisait une leçon devant une grande carte sur la côte de la France depuis la mer du Nord jusqu'aux Pyrénées. Il commença par donner quelques détails sur l'ancienne configuration de la côte du comté de Flandre et sur les anciens marécages maritimes de l'Artois, et il poursuivit sa description jusqu'au fond du golfe de Gascogne, en multipliant les détails hydrographiques, commerciaux, historiques et pittoresques, exposant son vaste sujet avec sobriété et clarté. Aucun camarade ne présenta d'abord d'objections. Aussitôt M. Himly, après avoir déclaré que c'était une honnête leçon de classe de troisième, fit une série de critiques très justes, très sérieuses et très bienveillantes à la fois. Il renvoya aux cartes successives des côtes de France que contient le livre de M. Desjardins sur la Gaule. Puis il reprit la question des ports de mer qu'il traita en maître. A ce propos, il accusa Paris d'avoir une action néfaste sur les ports français qu'on ne développe qu'en proportion des services qu'ils peuvent rendre à la capitale. C'est ainsi que Bordeaux est sacrifié et que presque tous les canaux importants ont été créés en vue des intérêts parisiens. Il fit observer à l'élève qu'il n'avait rien dit du printemps continuel de Roscoff, en Bretagne, où croît le figuier, ni des îles normandes, et il combla cette lacune par des indications très intéressantes. En somme, il prodigua ses conseils et ses remarques avec une finesse, un humour, une aménité charmants. Enfin il fit un appel pressant aux auditeurs pour obtenir d'eux quelques réflexions sur la leçon, et quatre ou cinq finirent par se hasarder à parler après M. Himly. Ils présentèrent quelques critiques de détail qui furent discutées sommairement; mais on concevait parfaitement leur réserve, puisqu'ils savaient que personne ne pouvait relever plus fructueusement les lacunes et les défauts de la leçon que ne l'avait fait leur sympathique et savant professeur.

La seconde leçon d'élève que j'ai entendue roulait sur le bassin de la Garonne. Elle était faite avec esprit et verve par un Gascon très fort sur l'histoire de sa région natale. M. Himly le félicita et donna la parole aux contradicteurs qui, cette fois, ne se firent pas prier et discutèrent spirituellement contre le Gascon les mérites de la Garonne, de Bordeaux, des vins bordelais et en général de beaucoup de gloires locales, énumérées complaisamment par le jeune candidat. M. Himly, à son tour, reprit la question des vins et la traita avec une gaieté étincelante; il passa ensuite aux Basques dont il parla sommairement, mais d'une manière nette et utile; enfin il exposa le côté caractéristique de la région arrosée

par la Garonne et ses affluents en appelant souvent l'histoire à la rescousse de la géographie. Il semait ses critiques de petits aperçus plein de bonhomie : « Quand vous décrivez un bassin, — disait-il en souriant, — il ne faut pas longer sans cesse les rivières, avoir toujours les pieds dans l'eau. Il faut s'en aller à droite et à gauche pour étudier les pays qu'arrosent les cours d'eau. » Et sur ce ton familier et pittoresque il donnait des indications pédagogiques vraiment précieuses, avec un tact, une autorité et une bienveillance extrêmes. Je suis convaincu que M. Himly doit être adoré de ses élèves. Vingt-cinq environ composaient chaque fois l'auditoire.

J'ai été frappé des physionomies distinguées, sérieuses, élégantes de la très grande majorité des élèves des conférences de la licence et de l'agrégation ; ils constituent d'ailleurs une élite intellectuelle et plusieurs d'entre eux appartiennent déjà à l'enseignement secondaire. Ces figures ouvertes, fines, intelligentes m'ont confirmé dans l'excellente impression que m'a laissé tout cet enseignement spécial. Les élèves m'ont semblé dignes des maîtres.

Outre les cours et conférences faits dans les baraquements Gerson, les étudiants en histoire peuvent suivre à l'École des hautes études les cours de MM. Monod, Thévenin, Rayet et Roy dont j'ai parlé plus haut. Enfin l'affiche spéciale de la licence et de l'agrégation d'histoire porte aussi la mention des cours publics historiques et géographiques de la Faculté des lettres.

J'y ai retrouvé M. le doyen Himly qui traitait cette année de la géographie de l'Amérique. Le vaste amphithéâtre de la Faculté était bien garni. Il y avait quelques dames. M. Himly parlait du bassin du Saint-Laurent, tenant d'une main une grande feuille noircie de notes et de chiffres sur lesquels il jetait de temps en temps un rapide regard, et brandissant de l'autre main un coupe-papier jaune qui lui servait à indiquer exactement, sur la belle carte muette de Sydow, chaque chose dont il parlait. Cette leçon, très solide, pleine de détails intéressants, de traits, de réflexions spirituelles, était vraiment enlevée. Des applaudissements nourris saluèrent l'éminent professeur (1) lorsqu'il s'arrêta, quoiqu'il eût dépassé de plus de vingt minutes l'heure réglementaire. D'ailleurs personne ne s'en était aperçu.

M. Bouché-Leclercq exposait les institutions religieuses de

(1) Je ne puis m'empêcher de citer ici en note le principal ouvrage de M. Himly, que j'ai acheté à Paris et qui m'a rendu déjà de grands services : *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale*, 2 vol. Hachette, 1876.

l'ancienne Rome. Assis derrière un comptoir demi-circulaire au fond d'une espèce de fosse, — c'est la place réservée au professeur dans le vieil amphithéâtre de la Faculté, à la Sorbonne, — M. Bouché-Leclercq résumait sur les aruspices les pages principales de son bel ouvrage, *la Divination chez les Romains*. Le public était assez bigarré ; on y voyait dix dames et un prêtre. C'était un cours distingué, attachant, savant, fait avec une simplicité élégante, relevée de temps en temps par une ironie froide et fine.

M. Pigeonneau, avec la volubilité, la bonhomie et la facilité qu'il déploie dans ses conférences des salles Gerson, commentait à la Sorbonne la politique économique de Colbert. Il n'avait qu'un auditoire restreint.

M. Alfred Rambaud faisait un cours excellent sur la France et la Russie au XVIII[e] siècle. Il avait choisi une heure bien singulière pour un cours public : de 4 heures et demie à 5 heures et demie de soir, c'est-à-dire le moment où la Sorbonne est déserte. Aussi, malgré la valeur magistrale de son enseignement, il parlait devant des banquettes presque vides. J'ai entendu trois de ces leçons. La première fois je n'ai compté que onze auditeurs, dont deux dames ; la seconde fois, le public se composait de dix-huit hommes et de cinq dames ; la troisième, il y avait onze messieurs et neuf dames. Mais c'était le cas où jamais de dire que les absents avaient tort, car les leçons de M. Rambaud étaient charmantes.

Le professeur exposait comment les Russes, qui avaient copié jusqu'alors les Allemands, s'aperçurent sous Élisabeth que ceux-ci n'étaient eux-mêmes que les copistes des Français. Aussitôt un engouement passionné pour la France envahit la Russie. M. Rambaud en traça un tableau coloré des plus amusants et des plus pittoresques. A la leçon suivante, il passa à Catherine II et caractérisa très finement les sources principales de l'histoire de la révolution de 1762 qui fit monter cette femme remarquable sur le trône des Czars. Après cet examen des sources, il raconta les péripéties de cette conjuration en discutant les différents récits contemporains dont il lisait les extraits les plus intéressants. Chose rare chez un professeur français, M. Rambaud lisait assez médiocrement, mais il parlait avec une verve et un naturel parfaits, et il faisait revivre toutes ces intrigues de palais et de caserne avec une singulière intensité.

Dans une troisième leçon, j'ai entendu M. Rambaud exposer quelques côtés vraiment surprenants de l'administration de Catherine II. C'est ainsi qu'en 1766 elle réunit à Moscou une espèce de parlement composé de plus de 600 délégués de ses immenses

États, ce qui constitua une sorte d'exposition ethnographique plutôt qu'une assemblée délibérante, comme le disait finement M. Rambaud. Il raconta par le menu les vicissitudes de cette chambre consultative sans précédent dans l'histoire, qui aboutit du reste à un avortement misérable. Puis il fit l'historique du fameux concours ouvert par Catherine II pour la meilleure dissertation sur l'abolition du servage. Toute l'Europe ayant envoyé un déluge de mémoires, ce fut un manuscrit daté d'Aix-la-Chapelle qui eut le prix; inutile d'ajouter que jamais il ne fut imprimé. Et à ce propos M. Rambaud exposa les origines du servage en Russie au XVIIe siècle, et il retraça la condition navrante des serfs russes, un siècle après leur asservissement. Mais je ne puis détailler davantage l'analyse de ces cours admirables de simplicité, d'originalité et de netteté.

Ces cours publics de la Faculté avaient une physionomie très différente de ceux des baraquements Gerson. A chaque instant la porte de l'auditoire battait, et on entendait monter ou descendre plus ou moins lourdement le petit escalier qui conduit aux banquettes de l'amphithéâtre, car le public entrait et sortait librement comme au Collège de France. Ici aussi on rencontrait souvent de curieux types parmi les auditeurs. J'ai surtout remarqué une vieille dame qui arrivait invariablement un quart d'heure en retard et commençait imperturbablement à prendre des notes avant même d'avoir eu le temps de s'asseoir. Les vieux messieurs, dignes et somnolents, ne manquaient pas non plus. Mais à chaque leçon, il y avait, assis sur les deux premiers bancs, de vrais étudiants qui notaient sérieusement les paroles du maître et qui constituaient son auditoire scientifique. C'est déjà un grand progrès sur le passé.

Arrivé au terme de ces annotations trop superficielles sur les cours historiques parisiens, je ne puis m'empêcher d'acquitter une dette de reconnaissance en remerciant chaleureusement MM. Lavisse, Monod, Giry, Rambaud pour l'excellent accueil qu'ils ont bien voulu me faire, pour l'appui cordial qu'ils n'ont cessé de me prêter pendant tout mon séjour à Paris et pour l'hospitalité charmante qu'ils m'ont offerte. Du reste, les nombreux professeurs avec qui j'ai eu l'honneur d'être mis en relations, m'ont tous témoigné la plus grande bienveillance.

VI. — CONCLUSION

Après n'avoir consacré qu'un mois à étudier la situation de l'enseignement supérieur de l'histoire à Paris, je suis assez em-

barrassé pour porter un jugement d'ensemble. Cependant, afin de résumer mes impressions, je dirai qu'elles ont passé par trois phases successives.

D'abord j'étais émerveillé de la quantité et de la variété des cours d'histoire professés au Collège de France, à la Sorbonne, à l'École pratique des hautes études, à l'École des Chartes et à l'École normale, sans parler de ceux de l'École libre des sciences politiques, qui venait de terminer son année scolaire, et dont je n'ai pu suivre les leçons (1).

En 1881-1882, il y avait à Paris un cours sur l'histoire des religions portant sur la religion chinoise, et un cours sur les migrations des peuples et les antiquités préhistoriques en Europe. Pour l'histoire ancienne, les cours roulaient sur la vie privée des Athéniens, la sculpture grecque, l'acropole d'Athènes, les institutions religieuses de Rome, les lois agraires à Rome sous la république, l'histoire romaine depuis les Gracques, l'épigraphie de la Gaule romaine, etc.

Pour l'histoire du moyen âge, on avait des cours sur l'histoire critique des premiers Capétiens, la lutte des Papes et des princes carolingiens (2 cours), l'histoire du pouvoir royal en France et en Allemagne, la formation de l'état prussien, l'histoire comparée des institutions civiles et politiques en Europe du xe au xvie siècle, des études critiques sur les sources latines de l'histoire de France, les sources diplomatiques de l'histoire de France du viie au xvie siècle, les anciennes institutions de la France (2 cours), les origines et les développements des institutions municipales du centre de la France au moyen âge, les sources de l'histoire de France au xiie siècle, l'archéologie du moyen âge, etc.

Pour l'histoire moderne, on avait des cours sur la politique des rois de France depuis Henri IV jusqu'à Louis XV, les sources de l'histoire de Louis XIII (2 cours), l'histoire de l'Angleterre du xvie au xviiie siècle, les premiers chapitres des *Mémoires* de Richelieu, la politique économique des rois de France au xviie et xviiie siècle, les théories politiques au xviiie siècle, les relations

(1) En 1882, cette École accomplissait sa onzième année, sous l'excellente direction de M. Em. Boutmy. Elle a pour but de préparer spécialement à la diplomatie, au conseil d'État, à l'administration, aux finances et à la Cour des Comptes. L'histoire y tient une large place. En 1881-82, M. Boutmy y enseignait l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre, des États-Unis et de la France depuis 1789, et M. Vergniaud, celle de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, de la Suisse et de l'Italie. M. Pigeonneau retraçait l'histoire diplomatique de 1648 à 1789 et M. Albert Sorel poursuivait cet enseignement jusqu'en 1881. Enfin M. A. Ribot exposait l'histoire parlementaire et législative de la France, de 1789 à 1852.

de la France et de la Russie à la même époque, l'histoire diplomatique de 1648 à 1789, la situation de la France à l'époque de la grande révolution, etc.

Pour l'histoire contemporaine, on avait des cours sur l'ensemble du XIXe siècle, sur l'histoire constitutionnelle des principaux États de l'Europe et des États-Unis depuis 1879, sur l'histoire parlementaire et législative de la France depuis 1789 jusqu'à 1852, sur l'histoire contemporaine, etc.

Il y avait deux cours de paléographie du moyen âge, un cours de paléographie latine, un cours de langues romanes pour l'interprétation des textes historiques, un cours de bibliographie et de classement d'archives et de bibliothèques.

Pour la géographie, on avait deux cours sur le *Périple du Pont-Euxin* d'Arrien, un cours sur l'origine, la signification et la transformation des noms de lieu français, deux cours sur l'Amérique, etc.

Aucun centre universitaire allemand n'offre une telle richesse de cours historiques et géographiques; mais cette opulence est presque du gaspillage. Toutes ces écoles distinctes chacune ont leur local, leur personne enseignant, leur bibliothèque, leur nombreux personnel subalterne, leurs budgets séparés, ce qui entraîne à une déperdition de ressources et de forces, à des doubles emplois qui frappent singulièrement le visiteur étranger avant qu'il ne se soit expliqué cette situation bizarre par l'histoire même de la création successive de toutes ces institutions similaires.

Après cette première impression d'ensemble, partagée entre l'admiration et l'étonnement, j'ai été heureux de constater qu'un mouvement de concentration nettement caractérisée se produisait entre les membres épars de l'enseignement historique de Paris. A partir de 1880 les conférences de la licence et de l'agrégation d'histoire ont groupé sous une même bannière les professeurs et les élèves de toutes les catégories. Comme le proclamait fièrement M. Lavisse en ouvrant son cours, en décembre 1880 : « C'est bien une école historique qui se fonde sur le terrain commun aux élèves de la Faculté des lettres, de l'École normale, de l'École des chartes et de l'École des hautes études ; une école à laquelle la besogne ne fera pas défaut, et qui devra contribuer tout à la fois au progrès de l'enseignement national et à celui de la science historique française (1).» Et avec quel élan de bonne volonté maître et élèves se mettent à la tâche! Il y a dans ce moment un

(1) *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 février 1881.

souffle généreux qui les anime tous; on sent la confiance et l'espoir dans l'atmosphère qu'on respire : une génération nouvelle marche résolument vers un idéal nettement entrevu. M. Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris, le constatait avec joie dans son rapport officiel sur l'*Enseignement supérieur à Paris* en 1881 : « Où nous ne disposions que de la place, s'écrie-t-il, on s'est emparé de la place pour s'installer comme en campagne. On a construit des baraquements. L'enseignement a envahi jusqu'à la Bibliothèque, où il s'est ménagé, comme il a pu, au milieu des casiers et des rayons, de petits réduits... Mais ce qui caractérise cette période d'essor, c'est moins encore peut-être la multiplication des cours et des conférences que la direction que se propose aujourd'hui l'enseignement supérieur avec l'esprit nouveau dont il est pénétré... C'est le fond même de nos études qui s'est modifié. » Et avec une sagacité parfaite M. Gréard montrait que l'initiative de la direction pratique et scientifique actuelle remonte souvent à l'École des hautes études : « On peut dire que cette pensée n'a pris corps qu'en 1868 dans l'institution de l'École des hautes études... Cette école a groupé autour de maîtres éminents des pléiades de disciples devenus à leur tour des maîtres. Elle a inauguré ce grand mouvement de recherches dans l'épigraphie, la linguistique et l'histoire... qui ont fourni à la science tant d'éléments précieux. »

La spécialisation de la licence d'histoire, l'institution des bourses de licence et d'agrégation, l'organisation des conférences spéciales, la création du petit institut historique dans les baraquements en bois des nouvelles salles Gerson (1), constituent autant d'étapes dans la voie nouvelle. Et l'élan une fois donné, le mouvement a gagné de proche en proche. « Aux boursiers, dit M. Gréard, se sont joints les maîtres auxiliaires, les délégués des lycées de Paris, les jeunes professeurs de collèges, empressés à venir des points les plus éloignés de l'académie, le jeudi régulièrement (2), et les autres jours de la semaine, toutes les fois que leurs classes leur en laissent le loisir. Ceux qui ne peuvent pas faire le voyage, envoient les devoirs dont les textes leur sont fournis. » Le 8 décembre dernier on ne comptait pas moins de 125 élèves inscrits pour les conférences de licence et d'agrégation d'histoire à Paris (3).

(1) M. Lavisse, dans son récent discours d'ouverture d'octobre 1882, disait à ses élèves : « Sachez bien que vous êtes ici chez vous, que ce baraquement en bois est votre maison, notre maison. » (*Revue internationale de l'Enseignement* du 15 décembre 1882.)

(2) Le jeudi est un jour de congé pour l'enseignement secondaire en France.

(3) *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 décembre 1882, p. 581. Ces

Les académies de province ont été entraînées à leur tour dans le mouvement. Grâce à l'obligeance de M. Marais de Beauchamp, chef de bureau au ministère de l'instruction publique, et de M. Léon Bayet, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, j'ai pu recueillir quelques renseignements sommaires sur le mouvement historique hors de Paris. Il y a des boursiers pour l'histoire dans plusieurs Facultés. Je n'ai pu relever ceux de la licence, mais voici le relevé des boursiers pour l'agrégation qui sont beaucoup moins nombreux que ceux de la licence. Ces chiffres se rapportent à l'année 1881-1882. Tandis qu'à Paris il y en avait 12, on en comptait 5 à Clermont, 4 à Lyon, 2 à Bordeaux, 1 à Nancy et 1 à Douai. Les professeurs de province continuent à faire des cours publics, mais ils font aussi des conférences fermées; en général ils ont une grande leçon et deux conférences. On leur a adjoint des maîtres de conférences pour les aider dans cette œuvre nouvelle.

Il est intéressant de savoir quel était en 1882 l'enseignement historique dans les Facultés qui comptaient des boursiers pour l'agrégation. *Bordeaux* avait une chaire d'histoire, une de géographie, une d'antiquités grecques et latines, mais ne possédait pas de maître de conférences pour l'histoire. *Lyon* avait deux chaires d'histoire, une d'antiquités, une de géographie. Douai avait une chaire d'histoire et un maître de conférences pour la géographie. Nancy avait deux chaires d'histoire, dont l'une comprenait aussi la géographie, et un maître de conférences pour les antiquités grecques et latines. Clermont avait une chaire d'histoire et de géographie et un maître de conférences pour l'histoire.

Comme spécimen je citerai ici le programme historique détaillé de la Faculté de Lyon en 1882-1883. Outre les cours publics de M. Bayet sur l'histoire du moyen âge, de M. Belot sur l'histoire moderne et de M. Berlioux sur la géographie, les conférences de licence et d'agrégation d'histoire comprennent la géographie de l'Europe et de l'Afrique du nord par M. Berlioux, la dernière partie de l'histoire moderne par M. Belot, l'histoire grecque par M. Bloch, l'histoire du moyen âge par M. Bayet, des notions de paléographie par M. Clédat, des exercices pratiques, des leçons d'histoire et de géographie faites par les candidats, des corrections

125 élèves inscrits pour l'histoire, sont surtout des candidats au professorat dans l'enseignement secondaire; parmi eux, il y a aussi des élèves de l'École des Chartes et même plusieurs étudiants en droit. (Voir l'allocution prononcée à l'ouverture des conférences d'histoire et de géographie à la Faculté des lettres de Paris, par M. Lavisse, le jeudi 31 octobre 1882, même *Revue*, p. 509.)

de travaux des élèves (1) et des conférences sur les questions du programme de l'agrégation. Certes on est encore loin, en province, de la richesse exubérante qui ressort si éloquemment de l'affiche des cours et conférences de Paris; mais l'élan est donné, et dans toute la France, chaque Faculté des lettres tend à devenir un laboratoire historique où maîtres et élèves s'attachent à appliquer les vraies méthodes en vue de l'avancement de la science et de l'enseignement. C'est là un résultat admirable qu'on n'aurait osé rêver il y a dix ans.

Mais après m'être laissé gagner par l'enthousiasme, je me suis mis à rechercher s'il n'y avait pas quelques ombres au tableau. « L'examen pèse lourdement sur les études: on touche la chose du doigt », m'avait dit à Paris l'un des hommes qui ont attaché leur nom aux récentes réformes. J'avais été frappé de ces paroles qui laissaient percer un certain découragement. En y réfléchissant, j'ai compris qu'il y avait là effectivement un défaut considérable du système. La licence d'histoire est et doit être avant tout un examen de savoir général; mais cela ne devrait-il pas suffire? L'agrégation d'histoire n'est-elle pas sacrifiée jusqu'à un certain point, parce que le savoir général y tient de nouveau une place exorbitante? On exige des candidats quatre compositions écrites d'histoire ancienne, d'histoire du moyen âge, d'histoire moderne et de géographie sur un sujet imprévu qui doit être traité en six heures. Quoi de moins scientifique?

Écoutons sur ce point les doléances spirituelles que M. Lavisse (2) communiquait à ses élèves en 1880 :

« Je me souviens du temps où j'étais candidat à l'agrégation d'histoire et mieux encore du temps, plus rapproché, où je voyais travailler les élèves de troisième année à l'École normale. Au début de l'année, on se met à la besogne vaillamment. Du soir au matin il n'y a point de relâche. On s'aide les uns les autres, mais on fait par soi-même la plus grande quantité de besogne. La salle d'études est encombrée de livres empruntés aux rayons dégarnis de la bibliothèque. Dans les tiroirs s'accumulent les

(1) Ces travaux sont faits sur des sujets indiqués par le professeur, et d'après les documents originaux. Voici, par exemple, quelques sujets d'histoire du moyen âge donnés cette année par M. Bayet : Rapports d'Hincmar avec Charles le Chauve et ses fils. — Recherches dans Richer, les renseignements qu'il donne sur la formation des institutions féodales. — Comparer les témoignages des historiens latins et des historiens grecs sur les rapports d'Alexis Comnène et des croisés — Comparer les principaux récits latins et grecs de la prise de Constantinople en 1204. Cette année on compte à la Faculté de Lyon, 8 étudiants, boursiers et autres, inscrits pour l'agrégation, et 9 pour la licence d'histoire.

(2) *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 février 1881.

feuilles de notes, rangées par cahiers; on lit toujours, et toujours on écrit en lisant. Les camarades qui se préparent aux autres concours, les philosophes surtout, dont la besogne pèse moins, se moquent des malheureux historiens, qu'ils considèrent comme des manœuvres. On tient bon pourtant. L'histoire a, grâce à Dieu, un charme si puissant, qu'il fait porter la fatigue, comme l'espoir de découvrir un vaste horizon soutient le marcheur qui peine, son bâton à la main, sur le flanc d'une montagne. Mais il est des marcheurs que la lassitude arrête, et je n'ai presque pas connu de futurs historiens qui ne fussent, en route, pris de découragement. C'est qu'après avoir parcouru les grandes questions, qui attirent d'abord, on s'aperçoit vite qu'on en peut à peine reconnaître la surface. Et déjà l'on est sollicité par une foule de questions moins importantes, mais qui toutes, comme on dit, « peuvent être données ».

« Monsieur », demande-t-on au maître, « croyez-vous qu'on puisse nous poser telle ou telle question? » Et le maître ne peut toujours répondre non. Le moment vient où l'étudiant sent qu'il va se noyer; il perd la tête. Alors il dresse des listes de rois égyptiens, des sultans turcs, de villes affiliées à la Hanse, et va fiévreusement des épigones d'Alexandre à ceux de Charlemagne, de la guerre du Sammium à celle des Deux Roses, des affluents du Danube à ceux de Mississipi, d'Hannon et de Pythéas à Livingstone et à Nachtigall, en passant par Marco Polo. Des livres on descend aux précis, des précis aux manuels. On a commencé par lire Curtius, Duruy, Grote, Guizot, Mommsen; on finit par les répertoires à l'usage des candidats au baccalauréat. On a devant soi le programme des lycées; on le divise en numéros; on marque d'une croix les vingt ou trente numéros sur lesquels on est prêt; il en reste cent sur lesquels on ne saurait mot dire. On arrive au concours, surmené, et, ce qui est plus grave, rompu à de détestables habitudes, capables de dévoyer à jamais un esprit et de le dégoûter du travail honnête. »

Admettons que ce sombre tableau soit un peu chargé: au fond, il est vrai cependant. Les professeurs qui savent leurs élèves accablés par la partie générale de l'examen, leur mâchent charitablement la besogne pour l'explication des auteurs et la préparation des thèses. En réalité, ce n'étaient pas les élèves qui faisaient vraiment le travail scientifique, quand j'ai suivi les cours en juin 1882; c'était M. Rayet qui expliquait pour eux Pausanias; M. Perrot, Arrien; M. Bouché-Leclercq, le second discours de Cicéron contre Rullus; et M. Thévenin, les chapitres de Montesquieu. De même

la thèse sur les lois agraires à Rome n'était pas préparée sérieusement par les élèves, mais par M. Bouché-Leclerq; celles sur les relations des papes et des Carolingiens, par M. Roy; et celle sur la situation de la France en 1789, par M. Pigeonneau.

Il y a plus. La trop grande étendue des sujets de thèses à préparer et des textes à expliquer fait que les professeurs, pour ne pas surcharger leurs élèves outre mesure, ne peuvent examiner à fond les questions prescrites par le programme. D'où il suit que maîtres et élèves sont dans l'impossibilité de faire acte vraiment scientifique. Même dans leurs cours théoriques, les professeurs, obligés de songer à l'instruction générale des candidats, prennent à contre-cœur des périodes historiques trop vastes pour être étudiées d'une manière approfondie et serrées de très près. L'organisation actuelle du cours pour l'agrégation d'histoire est ainsi une entrave sérieuse au progrès de l'enseignement historique dans les Facultés.

Si maintenant on songe à ce qui fait la force de l'enseignement historique dans les universités allemandes, on est frappé de la prédominance trop grande en France des cours théoriques sur les cours pratiques, où la méthode scientifique s'apprend par l'étude d'un seul point très restreint dont on passe en revue tous les éléments à l'aide des documents eux-mêmes sur lesquels ils reposent, et où l'élève est bien plus en scène que le professeur. Ce sont là les seuls vrais laboratoires de la science historique. Où les chercher à Paris, dans toute leur acception, sauf à l'École des hautes études? A la Faculté, M. Lavisse lui-même n'a-t-il pas dû renoncer pour le moment aux exercices pratiques?

Mais il ne faut rien exagérer. Le programme de l'agrégation d'histoire n'est pas immuable. Il sera revisé, j'en suis convaincu. Aussitôt professeurs et élèves, se sentant délivrés de leur cauchemar, respireront librement et travailleront pour la science seule sans la préoccupation absorbante de l'examen. Du coup les cours pratiques se multiplieront d'eux-mêmes et la révolution opérée sous nos yeux dans l'enseignement supérieur de l'histoire portera bientôt tous ses fruits.

Je ne crois pas être bien grand prophète en prédisant à la France qu'il sortira de ce mouvement fécond une brillante école d'historiens qui, fidèles à leur génie national, qui est harmonieux avant tout, sauront tenir la balance égale entre le fond et la forme, entre l'érudition du détail et la synthèse philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Typ. Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 14799.



